Association France Palestine Solidarité

Palestine Solidarité

80

avril 2022 | 3 €

LES PALESTINIENNES LUTTENT POUR LEURS DROITS

et ne sont pas épargnées par l'armée d'occupation

Dossier spécial BDS

Les conditions sanitaires nous ont autorisés à nous retrouver ensemble.
Nous étions 30 présent(e) s sur 49.

Actualité politique

Le rapport d'Amnesty International sur le régime d'apartheid israélien du 1er février vient s'ajouter aux précédents et renforce l'idée que cette question est fondamentale pour les trois composantes du peuple palestinien. Le rapport propose plusieurs mesures concrètes pour y faire face.

En Palestine, la violence d'une occupation sans fin augmente, tout comme l'acharnement des autorités israéliennes à l'encontre de Salah Hamouri. À nouveau arrêté le 7 mars à son domicile, il vient d'être placé en détention administrative pour trois mois à compter du 11 mars, sans charge et sans jugement, pour une période renouvelable à l'infini.

En France, on note la cristallisation d'un climat très négatif pour les soutiens de la Palestine et du droit international. Ainsi, lors du dîner du CRIF, le Président de la République, par la voix du Premier ministre M. Castex, a rejeté le rapport d'Amnesty International en balayant la question de l'apartheid ; il a également contredit le vote de la France à l'ONU en qualifiant Jérusalem de *« capitale éternelle du peuple juif »*. De plus, il s'est attaqué frontalement à la liberté d'expression en décrétant la dissolution de deux associations de soutien à la Palestine pour des motifs inadmissibles (nous y reviendrons avec le Contrat d'Engagement Républicain CER).

Enfin, après un point sur les élections à venir, la situation en Ukraine, évidemment ! L'AFPS condamne clairement cette agression d'un État sur un autre. Toutefois, comment rester audible face à l'émotion et à cette actualité qui écrase tous les autres sujets ? Car nous ne pouvons rester insensibles au « deux poids, deux mesures » qui s'exerce, que ce soit sur la question des réfugiés, de la rapidité avec laquelle des sanctions concrètes sont prises, ou du rappel à l'obligation de respecter le droit international. Quel goût amer pour les Palestinien(ne)s ! D'un côté des résistants héroïques à qui on envoie des armes. De l'autre des terroristes lanceurs de pierres. Il faudra se souvenir en temps utile des argumentations et des décisions prises par les États (dont la France) lorsque nous pourrons faire entendre que le droit international doit effectivement s'appliquer partout.

Nos priorités

Notre priorité est la dénonciation du régime d'apartheid israélien : nommer, informer, dénoncer l'apartheid pour qu'il puisse être efficacement combattu par les individus et par les gouvernements. Une feuille de route a été validée par le CN à cet effet.

Parallèlement à ce travail de longue haleine, nous aurons un fil rouge pendant une année : faire signer l'Initiative citoyenne européenne (ICE). La campagne est lancée depuis le 20 février, et nous avons jusqu'au 19 février 2023 pour recueillir les signatures. C'est l'occasion à ne pas rater d'agir pour l'interdiction du « commerce » illégal au niveau européen ! Il faudra donc inlassablement mettre cette action en lumière, la rappeler autour de nous. La rencontre avec nos partenaires de l'ICE (30 organisations en France) doit être un élément dynamisant dont les GL doivent se saisir. Le CN appelle les GL à prendre l'initiative de contacts avec les partenaires pour organiser au mieux la campagne localement.

Les prochaines propositions d'actions et de rendez-vous seront : le 30 mars, journée de la Terre (à lier avec l'ICE) ; le 17 avril, journée internationale de soutien aux prisonniers ; le 1er mai (à lier avec l'ICE) ; une quinzaine d'actions contre l'apartheid autour du 15 mai ; et en juin un temps fort pour la levée du blocus de Gaza. Toutes ces dates -proposées aux GL – seront rappelées avec du matériel à l'appui.

La CNGL – qui se réunit tous les trois ans – est un temps fort de la vie de l'AFPS. Un moment d'échanges « horizontal » entre GL et adhérent(e)s, qui permet de resserrer nos liens par un partage d'expériences et l'élaboration de savoirs collectifs afin d'élargir notre solidarité avec la Palestine.

La prochaine CNGL aura lieu les 15 et 16 octobre. Le CN a choisi le lieu. Ce sera Nantes. Donc, à vos agendas ! Il est important que le maximum de GL puisse y participer.

Un autre temps important : les libertés associatives et le contrat d'engagement républicain

Depuis le 9 décembre 2020, notre gouvernement veut « recadrer » les libertés associatives au nom de la lutte contre le communautarisme. La loi « contre le séparatisme » présentée le 9 décembre 2020 a finalement été publiée le 25 août sous le nom de « loi confortant le respect des principes de la République ». Celle-ci suscite une tribune collective à l'initiative du mouvement associatif et de LA coalition (à laquelle nous adhérons), ainsi qu'un avis critique et une alerte des parlementaires par la Commission nationale consultative des droits de l'homme. Ces textes ont déjà permis au conseil d'État de valider la dissolution du CCIF le 24 septembre 2021.

Puis, le 31 décembre dernier, c'est la publication du décret d'application du CER. Enfin, le 25 janvier, une procédure est lancée pour la dissolution du Collectif Palestine Vaincra (Toulouse) et du Collectif Action Palestine (Bordeaux) dont le décret de dissolution et les considérants sont très alarmants.

Il sera sans doute difficile à des structures isolées de s'opposer à ces contraintes, le CN propose donc que les GL fassent remonter au national toute information qui pourrait concerner des pressions à leur encontre par des collectivités locales.

Après avoir enregistré la démission d'un membre du CN, nous avons eu le plaisir d'accueillir une nouvelle membre du BN après un vote à l'unanimité. Bienvenue à Renée ! ■

Mireille Sève

Dans ce numéro

2 Échos du Conseil national des 12 et 13 mars 2022
3 Édito
4 - 5 Chroniques ordinaires de l'occupation
6 Le Maroc, allié arabe privilégié d'Israël
8 Quand le Fatah défendait une Palestine démocratique et pour tous
10 Quoi de neuf à Gaza ? Atfaluna !
13 Les grandes lignes de la campagne BDS
15 Campagnes BDS, quels succès ?
16 BDS : principes éthiques et efficacité stratégique dans la lutte pour démanteler l'apartheid israélien
18 « Porter le BDS depuis Israël »
19 BNC Europe
20 Le désinvestissement des entreprises liées à la colonisation israélienne
22 Ramy Shaath, la voix de la jeunesse
24 Agir pour la Palestine : poursuivre et intensifier les interventions de la CGT
26 L'Initiative citoyenne européenne #StopSettlements, une pétition pour interdire le commerce des produits des colonies
27 Entretien avec Hala Abou Hassira, Ambassadeur de Palestine en France
29 Jérusalem, main basse sur la ville !
30 Voix du théâtre en Palestine Un ouvrage de référence
31 Voix murées met les femmes palestiniennes à l'honneur

© PHOTO DE COUVERTURE : OREN ZIV | ACTIVESTILLS
Des Bédouins palestiniens d'Al Naqab, rejoints par des militants de tout le pays, protestent sur la route 31 près du village Sawe al-Atrash contre le programme de reboisement colonial mené par le Fonds national juif (JNF) sur les terres du désert d'Al Naqab, également connu sous le nom de Néguev, 13 janvier 2022.
Depuis sa création en 1901, le FNJ acquiert des terres et sert le projet colonial de peuplement dans la région de Palestine. À ce jour, Israël interdit aux réfugiés palestiniens du Naqab, dont la plupart se trouvent actuellement dans des camps de réfugiés à Gaza, en Cisjordanie et en Jordanie, de retourner dans leurs villes ethniquement nettoyées en faveur des colons israéliens.

La défense du Droit ne se divise pas

En publiant le 2 février son rapport *L'Apartheid commis par Israël à l'encontre des Palestiniens. Un système cruel de domination et un crime contre l'humanité*, *Amnesty International* a frappé fort. Car moins d'un an après le rapport de *Human Rights Watch*, après le rapport Falk-Tilley, celui des ONG palestiniennes, celui de *B'Tselem* et celui de l'OLP, il s'agit cette fois d'*Amnesty International*, mondialement connue y compris du grand public. Son rapport est clair et net : tous les critères qui définissent un régime d'apartheid sont remplis, et c'est l'ensemble du peuple palestinien, dans toutes ses composantes, qui est victime de ce crime contre l'humanité. Le gouvernement israélien et ses soutiens inconditionnels ne s'y sont pas trompés : la violence de leurs attaques contre *Amnesty International* a montré à quel point cette organisation avait visé juste.

C'est dans le même mois, le 24 février, que la Russie a lancé sa guerre contre l'Ukraine. L'AFPS ne prétend pas avoir la capacité, ni la légitimité, d'en analyser les causes profondes. Mais nous avons clairement condamné l'agression que subit tout un peuple, ainsi que la négation de ses droits et de son existence même au nom de la loi du plus fort. Cette guerre qui se déroule en Europe, aux portes de l'Union européenne, suscite une émotion et une inquiétude légitimes. Elle nous a permis de passer en revue tous les types de sanctions que l'Union européenne est capable de mettre en œuvre dans un temps record : sanctions financières contre des responsables politiques, sanctions économiques et commerciales contre la Russie, blocage partiel des systèmes de paiement internationaux, déplacement de compétitions sportives et bannissement des équipes russes des compétitions internationales.

Les millions de réfugiés qui fuient l'Ukraine en espérant que ce ne soit que pour quelques semaines rappellent aux Palestiniens un passé particulièrement douloureux, et l'absence de toute application du droit au retour des réfugiés palestiniens depuis 75 ans. Et tout en saluant les efforts qui sont faits pour les accueillir, nombre d'organisations d'accueil des réfugiés soulignent la différence de traitement avec les réfugiés d'autres régions du monde.

Les Palestiniens, qui subissent depuis plus de 70 ans les agressions, les expulsions, la négation de leurs droits et le régime d'apartheid imposé par l'État d'Israël, constatent chaque jour qu'Israël peut continuer à mener sa politique en toute impunité. Les innombrables résolutions de l'ONU restent lettre morte en l'absence de sanction contre l'État d'Israël tant qu'il refuse de s'y conformer. Pour les Palestiniens, comme pour les autres peuples qui partout dans le monde voient leurs droits bafoués dans le silence le plus total, la situation a un goût amer.

Il ne s'agit pas d'entrer dans une forme de concurrence victimaire, ni de nier l'extrême danger que la guerre déclenchée par la Russie contre l'Ukraine fait courir à l'Europe et au reste du monde. Il s'agit de porter une cohérence dans l'exigence du respect du droit. Une image me revient, c'était en novembre 2009, à Gaza, quelques mois après la première guerre de destruction menée par Israël contre Gaza et sa population. Devant une délégation française d'élus départementaux captivés par ses paroles, le directeur adjoint du PCHR, le centre palestinien des droits de l'Homme, concluait ainsi son intervention : *« Il faut adopter le rapport Goldstone* [le rapport de l'ONU sur les crimes de guerre commis à Gaza, qu'Israël voulait faire annuler]*, sinon ce sera la loi de la jungle »*. Il ne parlait pas que pour les Palestiniens, il parlait aussi pour nous tous.

La défense du Droit ne se divise pas, et cela doit être vrai aussi en France. En reniant devant le CRIF la résolution des Nations unies sur Jérusalem pourtant votée par la France, le président de la République, par la voix de son Premier ministre, a rendu un bien mauvais service à la crédibilité de la politique de notre pays.

En prononçant la dissolution de deux organisations de défense des droits des Palestiniens, et en mettant dans les attendus l'appel au BDS et au droit au retour des réfugiés palestiniens, il a porté un nouveau coup à nos libertés associatives, et s'est rendu complice des attaques menées par l'État d'Israël contre celles et ceux qui mettent en cause sa politique.

La défense du Droit, le respect de nos libertés, ne se divisent pas, et c'est aussi le sens de notre combat pour les droits du peuple palestinien.

Bertrand Heilbronn, 19 mars 2022

AMNESTY INTERNATIONAL ENFONCE LE CLOU !
ET QUELQUE CHOSE CHANGE

« Les États qui choisissent d'être complaisants avec Israël se trouveront du mauvais côté de l'histoire ».
La réaction internationale face à l'apartheid ne doit plus se cantonner à des condamnations génériques et à des faux-fuyants. (Agnès Callamard, *AI*)
Après les organisations *Yesh Din, B'Tselem, Human Rights Watch (HRW)*, *Amnesty International (AI)* démontre dans un rapport de 280 pages, implacable, percutant et inattaquable, qu'entre le Jourdain et la Méditerranée règne l'apartheid israélien, institué contre la population palestinienne : *« un système cruel et un crime contre l'humanité »*. Cet apartheid concerne tout le peuple palestinien, donc aussi les Palestiniennes et Palestiniens qui vivent en exil partout à travers le monde et auxquels les gouvernements israéliens successifs ont dénié le droit au retour reconnu par les résolutions 194 de l'ONU votée en 1948 et 3236 qui en 1974 réaffirme le *« droit inaliénable des Palestiniens de retourner dans leurs foyers et vers leurs biens, d'où ils ont été déplacés et déracinés, et demande leur retour »* et le droit à l'autodétermination du peuple palestinien.
Amnesty appelle le Conseil de sécurité de l'ONU à *« imposer en Israël un embargo strict sur l'armement »*.
Non seulement la communauté internationale a le devoir d'agir, mais les États signataires de la Convention sur l'apartheid – dont la France – ont l'obligation d'exercer la compétence universelle dont l'objectif est de lutter contre l'impunité des auteurs de violations graves des droits humains.
Mais voilà, délibérément la France « pays des droits de l'homme » en a limité la portée en assortissant la mise en œuvre de quatre conditions très restrictives.
Ainsi : *« Le responsable d'un génocide, crime contre l'humanité ou crime de guerre ne peut être poursuivi que s'il réside habituellement sur le territoire français. »* Ce n'est pas ici qu'un ministre israélien serait obligé de renoncer à se rendre dans la capitale pour éviter une arrestation humiliante.
Selon la Coalition française pour la Cour pénale internationale (CFCPI), la France est un des rares États à ne pas remplir ses obligations dans la lutte contre l'impunité. Comment justifier qu'elle ne s'applique pas les principes qu'elle soutient à l'ONU et dans sa politique internationale ?
Et le gouvernement israélien crie à l'antisémitisme....
Mais qui va le croire ?

FL

Pour en savoir plus :
Palestine Solidarité n° 77, dossier Apartheid
Le rapport d'Amnesty International
https://www.amnesty.fr/presse/lapartheid-disral-contre-la-population-palestinien

TANTURA*
OU LE MASSACRE OUBLIÉ

Il y a bien eu massacre à Tantura, village palestinien de 1500 âmes, au sud de Haïfa, en 1948.
Là où se dressait le village de Tantura, le *kibboutz* Nasholim est tranquillement installé et la plage Dor est un site balnéaire apprécié. Sous le parking les fosses communes découvertes par Alon Shwartz où les Palestiniens assassinés furent entassés. Plusieurs centaines sans doute.
Pour l'avoir démontré dans son mémoire de maîtrise, en 1998, l'étudiant Teddy Katz a été mis au ban de son université, pour l'avoir défendu son professeur l'historien Ilan Pappe a été contraint à la démission et depuis enseigne au Royaume-Uni.
T. Katz a subi un procès en diffamation intenté par les vétérans de la Brigade Alexandroni, certains dont le témoignage figurait dans le mémoire se renièrent et accusèrent l'étudiant d'avoir menti.
L'Université courageusement se désolidarisa de son étudiant qui se rétracta sous la pression. Ce qu'il regretta sans pouvoir l'annuler. Son mémoire fut disqualifié. Et le massacre de Tantura fut occulté. Les témoignages des survivant palestiniens récusés. Les documentaires réalisés par des cinéastes arabes et palestiniens ignorés.
Malgré les nombreux témoignages et documents palestiniens existant, le massacre de Tantura resta oublié.
Le récent documentaire de l'Israélien Alon Shwartz *Tantura* projeté lors du très important festival étasunien de Sundance a ramené l'événement en pleine lumière. Il s'appuie sur des témoignages des acteurs sionistes du massacre et les archives coloniales d'Israël qui, à ce titre, font autorité.
On se demande bien pourquoi le témoignage des bourreaux compte davantage que celui des victimes, surtout lorsqu'elles sont palestiniennes.

FL

**De 1947 à 1948 plus de 500 villages et 11 quartiers de villes furent rasés par les milices sionistes. Il y eut plus de 70 massacres.*

UN PAYS QUI DÉTRUIT ET TUE LES ENFANTS
NE SAURAIT ÊTRE UNE DÉMOCRATIE

Un adolescent à sa fenêtre, image paisible malgré les épais barreaux, des enfants qui jouent dehors.
Ali n'a pas le droit de jouer avec eux. Il n'est pas en quarantaine. Il n'a pas été infecté par le Covid 19. Il est prisonnier, assigné à résidence depuis 7 mois et pour un temps indéterminé...

Ali Qanibi, 14 ans

Ali Qanibi est palestinien, il a 14 ans, il vit à Sheikh Jarrah un quartier de Jérusalem-Est où des colons extrémistes se livrent à des violences inouïes pour s'emparer des maisons et expulser la population palestinienne. Ali est accusé, sans preuve, d'avoir lancé des cocktails Molotov.
Détruire les sentiments de sécurité et de protection que procure le foyer familial chez les enfants palestiniens est une constante des autorités israéliennes. Ne se sentir en sécurité nulle part est ravageur chez l'enfant. Un outil de destruction massive dont use abondamment Israël. Les enfants palestiniens ne sont-ils pas des terroristes dès leur plus jeune âge ? Et s'ils ne le sont pas, alors ils le deviendront.
Avec l'enfant prisonnier à domicile, c'est toute la famille qui est punie : la maison est transformée en prison, les parents doivent veiller à ce que l'enfant prisonnier ne sorte pas et surveillent leurs autres enfants de jour comme de nuit. Les relations familiales sont malmenées qui voient les parents transformés en geôliers.

Amal Nakhleh, 18 ans

Malgré cela, on peut considérer qu'Ali est chanceux : **Amal Nakhleh, de Ramallah, âgé aujourd'hui de 18 ans,** et atteint d'une très grave maladie neuromusculaire nécessitant des soins constants, est emprisonné depuis plus d'un an, sans jugement, privé de soins, accusé sans fondement d'avoir lancé des pierres sur des soldats israéliens.
Malgré l'intervention de l'Union européenne, d'*Amnesty International*, des associations de défense des droits humains, des ministres des Affaires étrangères allemand, espagnol et français, Israël refuse de libérer Amal. L'adolescent est en grand danger de mort.

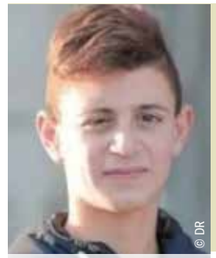

Mohammed Shehadeh, 14 ans

Le 22 mars dernier **Mohamed Shehadeh, d'Al Khader, 14 ans,** est mort assassiné par des soldats israéliens d'une balle tirée en pleine poitrine. Accusé d'avoir lancé des cocktails Molotov, alors qu'il se trouvait à une distance de plus de 300 mètres. Cela mérite-t-il la mort ?

Honte aux États qui non seulement refusent de sanctionner Israël mais lui donnent l'absolution et se font complices de ses crimes !

FL

MM. CASTEX-MACRON NE RECONNAISSENT PAS
LA RÉSOLUTION VOTÉE PAR LA FRANCE À L'ONU !

Il dit au dîner annuel du CRIF (24 février 2022) :
« Comme vous, je m'inquiète de la résolution des Nations unies sur Jérusalem qui continue d'écarter, à dessein et contre toute évidence, la terminologie juive de "mont du Temple". Vous connaissez mon attachement à Jérusalem. Jérusalem est la capitale éternelle du peuple juif. Je n'ai jamais cessé de le dire. Cela n'empêche en rien de reconnaître et de respecter l'attachement d'autres religions à cette ville, et c'est dans cet esprit que j'ai moi-même parcouru la vieille ville à pied en 2020 et visité chacun des lieux saints juif, chrétien et musulman. Mais effacer la part de judéité de Jérusalem n'est pas acceptable. »
Mais comment peut-on être à ce point de mauvaise foi ?

J Fr

Le Maroc,
allié arabe privilégié d'Israël

L'accord de reconnaissance d'Israël par le Maroc le 12 décembre 2020 ne peut pas être considéré comme une surprise. Il s'inscrit dans la longue histoire de la relation des souverains alaouites avec leur minorité juive qui était la plus importante du Monde arabe. Certes, les juifs marocains avaient un statut de dhimmis, mais n'oublions pas que dans la notion de dhimmitude, il y a aussi celle de protection. Et c'est dans le cadre de cette protection de ses sujets juifs que le futur Mohammed V s'oppose à l'application des lois antisémites de Vichy.

L'installation des juifs marocains en Israël

Les premières relations entre les juifs marocains et le mouvement sioniste furent très précoces ; des rabbins marocains prirent contact avec Theodor Herzl dès les premières années du XX^e^ siècle, avant le début du protectorat. Elles se développèrent après la première guerre mondiale, malgré la méfiance des élites sionistes ashkénazes. Ces relations, coupées par la seconde guerre mondiale, reprirent et s'amplifièrent après le débarquement allié de 1942 : des familles juives marocaines partirent s'installer en Palestine. Ce mouvement prit une autre ampleur avec la création d'Israël en 1948 : en une vingtaine d'années (1948-1966), plus de 95 % des juifs marocains – 265 000 personnes en 1948, soit 3 % de la population marocaine- quittèrent leur pays natal. Il faut distinguer trois périodes correspondant à trois types de relations politico-diplomatiques : *Qadima* (1948-1956), *Misgeret* (1956-1961) et *Yakhin* (1961-1966).

Qadima

La première période correspond à la fin du protectorat. L'organisation sioniste *Qadima*, reprise en mains par le Mossad dès sa création, organise le départ des juifs marocains à partir de ses bureaux installés dans plusieurs villes et d'un camp de transit, appelé lui aussi *Qadima*, situé à proximité d'El-Jadida. Le transfert se fait vers Marseille, en accord avec les autorités coloniales du protectorat, afin que les « partants » y prennent un bateau pour Israël. En tout, c'est environ 108 000 juifs marocains qui sont partis pour Israël entre 1948 et 1956.

Misgeret

La seconde période commence par l'indépendance marocaine (1956). Le roi Mohammed V, avec le soutien de l'ensemble de la classe politique, n'était pas favorable à la continuation du départ des juifs pour Israël. Dès 1954, le *Mossad* avait créé une organisation d'autodéfense qui prit le nom de *Misgeret* en 1955 et se développa grâce à l'aide française pendant les derniers mois du protectorat et après l'indépendance. Elle organisa clandestinement le départ des juifs pour Gibraltar ou l'Espagne. En janvier 1961, le naufrage d'un bateau de migrants juifs révéla le secret de l'exfiltration des juifs, ce qui suscita la colère du *Maghzen* (les autorités politiques et administratives). Ainsi, en 5 ans, un peu plus de 30 000 juifs avaient pu quitter le Maroc pour Israël grâce au *Mossad*.

Yakhin

Le 26 février 1961, Mohammed V décède et le prince héritier, Moulay Hassan, lui succède sous le nom de Hassan II. Le nouveau roi, plus pragmatique que son prédécesseur, comprend l'intérêt politique et financier qu'il peut tirer du retour à une émigration légale de ses sujets juifs. Après l'échec d'une première tentative de négociation avec Mohammed V en 1959, le *Mossad* prépare beaucoup mieux les pourparlers avec le pouvoir chérifien en multipliant les contacts indirects via des intermédiaires juifs marocains. Conscient des difficultés économiques du Maroc et des « atteintes » que lui porterait le départ de ses juifs, Israël propose, en 1961, une indemnisation pour chaque juif s'installant en Israël ! Un accord de compromis – secret et sans traces écrites – est trouvé et pour chaque juif arrivé en Israël, les autorités marocaines reçoivent une indemnisation de 100 à 250 dollars ; c'est plus de 96 000 juifs qui bénéficieront de cet accord israélo-marocain.

En tout, environ 238 000 juifs marocains se sont installés en Israël entre 1948 et 1967 (et quelques dizaines de milliers par la suite). C'est aujourd'hui la plus importante communauté séfarade d'Israël avec, environ, 600 000 à 800 000 personnes. Ils ont quitté leur pays natal dans des circonstances variables, en fonction des évolutions politico-diplomatiques de la période 1948-1967, mais deux conclusions s'imposent : ils n'ont pas été expulsés du Maroc et pendant la totalité de la période, le Mossad était à la manœuvre pour organiser les départs…

Vers la reconnaissance d'Israël

De Hassan II…

Depuis 1963, une coopération directe, mais non officielle, entre Israël et le *Maghzen* a commencé à s'élaborer dans les domaines sécuritaires (défense, renseignement, services secrets…), puis, elle s'est étendue aux domaines économiques. Les deux premiers exemples de cette coopération ont été l'accord donné au *Mossad* pour enregistrer les débats du sommet de la Ligue arabe qui s'est tenu à Casablanca en septembre 1965 (ce qui aurait été l'un des éléments importants pour la victoire israélienne de juin 1967) et l'implication, tardivement révélée (2015), du *Mossad* dans l'enlèvement et l'assassinat du leader tiers-mondiste marocain, Mehdi Ben Barka, en octobre 1965 ; le second étant une contrepartie du premier. Au-delà de ces affaires spectaculaires, la coopération israélo-marocaine sera permanente, mais inavouée. Hassan II, tenant à jouer un rôle

d'équilibriste entre Israéliens et Arabes, ne reconnaîtra jamais l'État hébreu et enverra même des troupes sur le Golan lors de la guerre de 1973 (en informant Israël ?). Les centaines de milliers d'Israéliens d'origine marocaine ont permis d'installer un pont diplomatique entre les deux États. Hassan II reçoit de nombreuses délégations officielles israéliennes ; par exemple, en 1986, il rencontre Shimon Peres alors Premier ministre. En 1994, suite aux accords d'Oslo, « notre ami le roi » accepte l'installation d'un bureau israélien au Maroc. Il est bien entendu impossible de citer ici tous les exemples de coopération israélo-marocaine. Il y a néanmoins un point à souligner : entre 1980 et 1986, Israël (ainsi que les États-Unis) apporte une importante aide technique au Maroc pour la création et l'équipement en systèmes de surveillance du « mur » de 2 700 km de long au Sahara occidental.

… à Mohammed VI

Mohammed VI, qui succède à son père en 1999, suit sa politique pro-israélienne (malgré l'opposition d'une grande partie de sa population) et développe considérablement les relations économiques et commerciales avec l'État hébreu : le Maroc devient l'un de ses principaux partenaires économiques africains. Il continue aussi la coopération sécuritaire avec l'achat en 2017 à la société NSO de son fameux logiciel espion *Pegasus* qui sera dévoilé à l'été 2021 (cf. *PalSol* n° 78). Mais en 2020, les « six décennies de relations non avouées » vont être officialisées, au désespoir des Palestiniens et des sujets de Mohammed VI. Après la visite de Jared Kushner, gendre-conseiller de Donald Trump pour le Moyen-Orient en août 2020, l'affaire était en bonne voie : le Maroc reconnaîtrait Israël et Trump reconnaîtrait la marocanité du Sahara occidental.

La normalisation des relations entre Israël et le Maroc n'a donc rien à voir avec le cas des pays du Golfe qui craignent l'Iran ; elle obéit à des considérations internes, en particulier, à la question toujours pendante du Sahara occidental. L'accord tripartite (EU, Israël, Maroc) est annoncé le 10 décembre et signé solennellement le 22 décembre 2020. Cette reconnaissance – qui semble être le fait d'une décision solitaire du roi – s'inscrit de fait dans une stratégie de rejet de l'initiative de paix arabe de 2002 (la reconnaissance d'Israël étant conditionnée par la création d'un État palestinien). Cette reconnaissance sera suivie de multiples visites de ministres israéliens au Maroc qui, à chaque fois, signent des accords de coopération : Yaïr Lapid le 12 août, Benny Gantz le 24 novembre.

À l'occasion de cette dernière visite, un important accord sécuritaire a été paraphé alors que le contexte de tension avec l'Algérie est à un niveau élevé. (cf. dessin de Dilem) ■.

Jacques Fontaine

Et si Israël était un jour contraint d'indemniser les victimes de la Nakba ?

Cette question préoccupe suffisamment les stratèges sionistes pour qu'ils décident, en particulier à partir de 2012, d'inventer un contre-feu préventif : réécrire l'histoire des Juifs orientaux pour « démontrer » qu'ils ont été chassés de chez eux par des régimes arabes revanchards, et ont ainsi été obligés de se réfugier… en Israël (cf. la « déclaration de Jérusalem sur la justice pour les juifs des pays arabes » du 10/09/12). Leur indemnisation s'imposerait donc. Et elle concernerait une population dont le nombre serait légèrement supérieur à celui des Palestiniens de la *Nakba*. CQFD !

En Israël, cette stratégie de neutralisation fait même l'objet d'une commémoration annuelle en novembre. On ne peut donc pas s'étonner qu'elle traverse également toute la fin de l'exposition « Juifs d'Orient » présentée récemment à l'Institut du Monde Arabe (exposition au demeurant passionnante ; cf. PalSol n° 79). En effet, lorsqu'il s'agit d'évoquer la « naissance d'Israël », les expéditions de recrutement engagées – dès les années 40 – par le mouvement sioniste dans les pays arabes y sont quasiment oubliées… au profit d'une victimisation des « réfugiés ».

Pourtant, l'Histoire résiste. Les faits sont là. Et les témoignages sont nombreux de Juifs orientaux qui ont longtemps regretté d'avoir cédé aux sirènes du sionisme. Constat particulièrement vrai pour les Marocains juifs.

BD

Quand le *Fatah* défendait une Palestine démocratique et pour tous

Ancien rédacteur en chef du *Monde diplomatique* et fondateur du site d'information *Orient XXI*, Alain Gresh republie et présente un texte majeur de l'histoire politique palestinienne. Publié en 1970 par le *Fatah*, il prônait un renouveau révolutionnaire en appelant à la création d'une Palestine démocratique non confessionnelle où coexisteraient musulmans, juifs et chrétiens.

Alain Gresh

Pourquoi jugez-vous utile de republier ce texte ?

A. G. : Ce texte est fondamental car pour la première fois, les Palestiniens s'interrogeaient sur l'avenir des « colons ». Jusque-là, la théorie exprimée, avec plus ou moins de brutalité, était que les colons juifs allaient repartir comme ils étaient arrivés.

Après la défaite des armées arabes en 1967, et notamment la débâcle de Nasser, les Palestiniens occupent une place nouvelle sur l'échiquier politique en développant une lutte de guérilla et en s'affirmant comme la seule et unique force capable de s'opposer aux Israéliens. De cette situation découle un constat : il faut développer un nouveau cadre politique.

La lutte palestinienne s'inscrit dans un mouvement plus large de libération avec les luttes vietnamiennes ou sud-américaines. En Europe, ces convergences positionnent les Palestiniens aux côtés de groupes d'extrême gauche, qui comptent de nombreux juifs dans leur rang. Au Vietnam, les Palestiniens découvrent que les juifs américains sont parmi les plus actifs contre la guerre. Enfin, des contacts sont établis avec des groupes d'extrême gauche israéliens, type *Matzpen*.

De ces réflexions découle la volonté de penser une nouvelle perspective politique, humaniste et révolutionnaire, pouvant être offerte à ces « colons ». Il ne s'agit plus seulement de gagner par les armes et de défaire l'ennemi, mais de développer de nouvelles relations politiques. Ainsi naît le projet d'État commun démocratique où coexisteraient chrétiens, juifs et musulmans.

Paradoxalement, alors qu'on se trouve à une époque différente, sans le souffle révolutionnaire des années 1970, c'est bien la perspective à deux États qui paraît aujourd'hui utopique et irréalisable tellement le territoire palestinien est gangrené par les colonies. Voilà pourquoi ce texte reprend une actualité nouvelle. Non pas qu'il puisse être appliqué tel quel aujourd'hui mais ce texte me paraît pertinent pour nourrir le débat sur l'apartheid et l'État unique.

Le projet révolutionnaire de 1970 devait se réaliser par la lutte armée. L'idée était de multiplier les opérations pour amener les Israéliens à s'interroger, voire à fracturer leur société. Or, cette stratégie semble surtout avoir renforcé le consensus militaro-nationaliste en Israël et fermé toute ouverture des Israéliens à un projet d'État commun…

A. G. : Dans le texte du *Fatah*, il y a l'idée de s'ouvrir à la société israélienne et d'attendre qu'elle réponde, sans indiquer ce qui se passera si celle-ci reste silencieuse, ce qui fut le cas. Concrètement, le *Fatah* était conscient de cette difficulté : comment revendiquer un État commun à tous ses citoyens, dont la moitié de la population, les actuels juifs israéliens, ne voudraient pas. Que faire dans ce cas de figure ?

Je compare cela à la stratégie de l'ANC en Afrique du Sud, qui a été l'émanation politique de noirs mais aussi de métis et de blancs sud-africains. Dès le départ, sa structure était « arc-en-ciel », contrairement à l'OLP qui était une organisation arabe. Même en Algérie, le FLN comptait davantage de soutiens pieds-noirs que l'OLP n'avait de juifs israéliens à ses côtés.

La difficulté était aussi au cœur de la lutte armée des Palestiniens. Ce n'était ni l'Algérie ni le Vietnam, d'autant plus après 1970 et l'écrasement par l'armée jordanienne de la résistance palestinienne. D'un point de vue pratique, les Palestiniens n'avaient les moyens que d'opérations très limitées et qui souvent touchaient des civils. En fait, la résistance militaire à cette époque n'était pas assez forte pour amener la société israélienne à s'interroger sur son avenir. À l'inverse, la droite s'est renforcée par des discours martiaux : *« Il faut les écraser »*.

Si je reviens souvent à l'Afrique du Sud, c'est parce que pour la première fois nous avons eu un mouvement de libération nationale qui se fonde sur l'intégration de toutes les populations vivant sur le territoire, y compris des « colons ». Lorsqu'on parle de colonialisme, dans la plupart des situations, vous aviez quelques milliers de colonisateurs qui dirigeaient plusieurs millions d'indigènes.

Le colonialisme de peuplement, qui ne compte qu'une dizaine de cas dans l'histoire, se définit par l'installation massive d'une population sur le territoire colonisé. Lorsque les Palestiniens sont amenés, au tournant des années 60-70, à se questionner, il y a schématiquement deux cas de figure. Le premier : les colonisés ont été massacrés (Amérique du Nord, Australie, Nouvelle-Zélande) et il ne reste plus aucun mouvement de libération si ce n'est pour l'obtention de certains droits et la défense des cultures des autochtones. Le second : les colons, minoritaires, sont

battus et repartent, comme en Algérie. La particularité palestinienne tient au fait qu'il y a autant de colons que de colonisés sur le territoire historique. Cela prive les Palestiniens d'un atout maître, qui était celui des Algériens, à savoir une écrasante majorité démographique.

Comment expliquer, entre 1970 et les accords d'Oslo, le ralliement de la majorité des forces politiques palestiniennes à la solution à deux États ?

A. G. : En 1974, l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP) entre à l'ONU et multiplie ses relations, par exemple, avec les pays d'Europe de l'Est. C'est évidemment un atout politique pour faire reconnaître la cause du peuple palestinien à l'internationale, mais ces États qui soutiennent l'OLP ont reconnu et entretiennent des relations avec Israël. Ils ne veulent plus entendre parler d'une destruction d'Israël. Concrètement, au-delà de certains pays arabes, plus aucun État ne soutenait l'idée d'une libération de toute la Palestine.

Ainsi, en s'inscrivant dans le jeu diplomatique, les Palestiniens sont amenés à revoir leur position et à faire des compromis. Dans ce contexte et avec ces évolutions, toute la difficulté d'Arafat était de maintenir l'unité palestinienne. Rappelons qu'au moins deux États arabes, la Syrie et l'Irak, disposaient d'espions ou de marionnettes au sein de l'OLP et les utilisaient pour faire pression voire déstabiliser Arafat. Il a souvent été reproché au leader palestinien de ne pas trancher certaines questions, y compris lorsque les rapports de force internes lui étaient favorables, sauf qu'Arafat savait qu'en réalité il devait trancher contre la Syrie et l'Irak.

Vous actez l'échec du processus d'Oslo ainsi que de la solution à deux États. Pour autant, cette solution reste la seule envisagée par la « communauté internationale ». Comment l'expliquez-vous ?

A. G. : Il y a deux choses différentes. D'un côté, si vous arrêtez le discours à deux États, il faut proposer une alternative et la seule envisageable est l'État unique, perçu par nos dirigeants comme trop compliqué à défendre.

D'un autre côté, il faut constater le recul de nos gouvernements successifs sur la question palestinienne, que je date de la présidence Sarkozy où Israël est devenu un *« allié dans la lutte contre le terrorisme »*. L'identification du Palestinien au *Hamas* et à l'islamisme explique ce recul, d'autant plus dans le contexte de montée de l'islamophobie. À cela s'ajoute la menace d'être accusé d'antisémitisme dont le dernier exemple est la pétition-tribune du CRIF pour accuser le rapport d'*Amnesty international* de l'être.

Ce mélange rend encore plus difficile d'affirmer son soutien au peuple palestinien et favorise le maintien de positions consensuelles.

Vous établissez donc un lien entre la lutte contre l'islamophobie et celle pour la Palestine, en France ?

A. G. : Dans *Orient XXI*, les articles de Jean Stern interrogeant l'existence d'un lobby pro-israélien en France sont clairs. Il y a une convergence entre le Printemps républicain, les fers de lance de l'islamophobie en France et les groupes pro-israéliens. Je me souviens de débats, il y a dix ans, au sein du mouvement de solidarité pour la Palestine en France, sur le danger islamiste et les craintes à s'investir dans la lutte contre l'islamophobie. Désormais, il est évident que le droit à soutenir les Palestiniens va de pair avec la lutte contre l'islamophobie.

Quel regard portez-vous sur la campagne BDS ?

A. G. : Je perçois le BDS non pas comme un moyen de mettre l'économie israélienne à genoux, mais plutôt de parvenir à délégitimer le pouvoir politique en Israël. Il me semble que c'est la véritable question qui fait peur à Israël : constater qu'aucun dirigeant ou représentant d'Israël ne peut intervenir sans faire face à la campagne BDS et au message qu'elle porte, à savoir que c'est un État colonial, et à présent grâce aux rapports des ONG, un régime d'apartheid.

Propos recueillis par Thomas Vescovi

Soutenez Orient XXI
Média gratuit et sans publicité, Orient XXI s'est imposé depuis 2013 comme une source d'information et d'analyse de premier plan du monde arabe et de la politique internationale dans cette région. Sa survie dépendant de ses lecteurs, n'hésitez pas à faire un don en allant sur : https://orientxxi.info/informations/soutenez-nous, 0502

Quoi de neuf à Gaza ? Atfaluna !

Jeanne Dinomais était à Paris le 22 janvier pour rendre compte du projet de soins aux enfants de Gaza. Elle s'est jointe au GT « Gaza » de l'AFPS pour établir un bilan des acteurs impliqués sur place, un vrai « état des lieux » pour définir un projet sur toute la bande de Gaza. Bien entendu, d'autres soutiens sont recherchés pour boucler le budget.

En mai dernier, avec une violence inégalée, les Israéliens ont déversé, en 11 jours, plus de bombes que lors des agressions précédentes sur plusieurs semaines. Le feu et des bruits effroyables ont couvert Gaza, la nuit étant le moment le plus terrible. Quand une salve de missiles tombe sur Gaza, toute la population – 2,1 millions de personnes, dont 70 % ont moins de 15 ans – est sur le qui-vive : *« Est-ce que les prochains missiles vont venir jusqu'à nous ? »*. La nuit la plus terrible, 450 missiles sont tombés en quarante minutes. Les gens de Gaza, les enfants de Gaza, ont vu la mort de leur fenêtre, et ils ont cru, véritablement, qu'ils allaient mourir, tant les bombardements étaient rapprochés et puissants.

Les harcèlements israéliens ne s'arrêtent jamais, rappelant sans cesse à qui vit à Gaza qu'il ne peut vivre en paix, manger à sa faim, boire une eau propre, jouer et grandir quand il s'agit d'un enfant. Il y a les dégâts visibles, et les invisibles. C'est ceux-là qu'il faut guérir !

Car aucun cerveau ne peut sortir indemne de telles épreuves. Il déclenche des mécanismes de sauvegarde pour que l'individu ne meure pas de peur et de réactions biologiques trop fortes. Des modifications s'installent dans les circuits cérébraux, irréversibles si on ne les soigne pas.

Les psychismes sont de plus en plus atteints au fur et à mesure des agressions, et les capacités d'adaptation au stress s'amenuisent. La dernière agression a été si violente que tous les habitants ont été marqués, à des degrés divers, et qu'il leur a fallu plusieurs mois pour sortir de la sidération du choc traumatique.

Dessin spontané d'une petite fille en début de séjour à Atfaluna

On ne guérit pas seul des traumatismes psychiques, il faut des soins spécifiques, d'abord une présence humaine bienveillante, une analyse précise de ce qui se passe et des moyens pour agir sur les différentes composantes du stress traumatique. Il faut des réponses psychothérapiques prolongées et des thérapies complémentaires.

Or, en juillet 2021, *Amani* (Association franco-palestinienne d'aide et de formation médicales), préférant s'impliquer ailleurs dans un projet nouveau, s'est désengagée, laissant le centre sans revenus. Un coup dur. Mais il était inconcevable d'abandonner en pleine thérapie, et dans un moment de grande vulnérabilité, des enfants qui venaient de subir des agressions majeures. Un grand espoir cependant dans cette « nuit » : l'AFPS et sa belle contribution financière pour plus de la moitié du coût pour finir l'année.

Le projet a été rebaptisé *Atfaluna* (nos enfants), mot qui dit bien notre responsabilité. Et l'AFPS a renouvelé son soutien pour un cycle de 7 mois à partir de janvier 2022 dans un nouveau quartier difficile et très exposé, où la population n'a pas encore bénéficié de soins psychologiques : Beit Lahiya.

Le centre est devenu une oasis, fertile sur le plan humain, un lieu de sécurité et de ressources pour tout le nord de Gaza, où se repose le psychisme des enfants, un lieu qui leur donne accès au jeu, à un moment d'enfance. Un lieu de ressources, ouvert à la fratrie des enfants en cours de soins, aux parents qui, souvent démunis, peuvent chercher ensemble des solutions, comme dans ce groupe de mamans qui se réunissent régulièrement pour dépasser leur souffrance et leur fardeau.

L'équipe de sept personnes, est constituée d'une maîtresse de maison qui veille sur le bien-être des enfants et leur prise en charge, d'une coordinatrice, Nabila, fondatrice du Centre éducatif privé de Beit Lahiya depuis 2009, structure juridique sur laquelle s'appuie *Atfaluna*. S'ajoutent deux psychologues, et trois psychopédagogues, enseignantes formées à de nombreuses techniques et qui travaillent en lien avec les psychologues. Le docteur Dinomais complète l'équipe à distance. En tant que médecin pédopsychiatre, et il supervise les situations difficiles ; les avancées et difficultés sont ainsi partagées.

Les enfants viennent cinq demi-journées par semaine en complément de leur scolarisation. Il faut compter un mois de bilan, et six de soins pour chacun.

Les Palestiniens de Gaza n'ont pas les moyens de participer au coût des soins, qui reviennent en moyenne à 500 € par enfant, soit 70 € par mois pendant 7 mois. Une somme modeste pour permettre à un enfant de repartir dans la vie. L'engagement d'un groupe ainsi que les parrainages individuels peuvent ajouter une possibilité de planifier les soins. C'est l'occasion de liens interindividuels riches de part et d'autre. Les Palestiniens de Gazas ne s'en sortiront pas seuls, ils ont besoin de nous. ■

Jeanne Dinomais

Les prisonniers politiques palestiniens

Depuis 1967, plus de 850 000 Palestinien(ne)s ont été arrêtés et plus ou moins longtemps emprisonnés par les forces israéliennes dans des conditions d'arrestation et de détention qui violent le droit international et le droit humanitaire, notamment les Conventions de Genève. Au 8 février 2022, on dénombre 4 500 prisonniers politiques palestiniens, dont 500 placés en détention administrative, 180 mineurs et 34 femmes.

Des procédures militaires

En Cisjordanie, le régime des incarcérations et des détentions, celui de la police et de la justice pénale, sont pour l'essentiel réglés par des ordres militaires (inspirés des textes répressifs en vigueur sous le mandat britannique).

La procédure se déroule devant les juridictions militaires et sur une durée très variable, pouvant aller jusqu'à trois ans. Le procès n'est pas équitable : les Palestiniens comparaissent la plupart du temps sans défenseur (y compris les adolescents). Les « procès » se déroulent en hébreu, à huis clos. Les accusés et leurs éventuels défenseurs n'ont pas accès aux témoignages des représentants des services de sécurité. Désormais, 95 % des Palestiniens déférés choisissent de « plaider coupable » pour obtenir des peines moins lourdes que celles encourues.

25 % des arrestations donnent lieu à un **placement en détention administrative**. Aucune procédure judiciaire n'est engagée. Les détenus sont arrêtés sans connaître la nature des charges retenues contre eux sous prétexte de « dossiers secrets » auxquels l'avocat ou le détenu n'ont pas accès. Passé 6 mois et 12 jours, le détenu peut alors comparaître devant un juge militaire qui les place en détention administrative pour une durée ne pouvant dépasser 6 mois (mais qui est indéfiniment renouvelable).

Des peines démesurées : plus de 500 prisonniers purgent des peines de condamnation à vie, voire de multiples condamnations à vie. De nombreuses condamnations sont de 20 ou 50 ans.

Les enfants ne sont pas épargnés : les enfants palestiniens sont également jugés par des militaires. Souvent condamnés pour des jets de pierre, ils peuvent encourir jusqu'à 20 ans d'emprisonnement. Les lourdes peines sont assorties d'amendes excédant généralement les possibilités des familles. Depuis l'année 2000, Israël a emprisonné au moins 19 000 mineurs palestiniens, âgés de 10 à 18 ans, selon le Club des prisonniers palestiniens.

Des traitements inhumains de l'arrestation à la libération

La majorité des arrestations, y compris pour les mineurs, ont lieu lors de violents raids nocturnes menés par des soldats israéliens lourdement armés. Dans la plupart des cas, le motif de l'arrestation n'est pas révélé ni le lieu où le prisonnier ou la prisonnière est emmené(e).

Des interrogatoires dans des conditions inhumaines et une pratique courante de la torture. Les interrogatoires peuvent durer plusieurs semaines dans des cellules isolées. Pour le prisonnier, la prisonnière : pas de nourriture ou des nourritures avariées, coups, interdiction d'aller aux toilettes, menaces contre les familles, maintien durant des heures dans des positions douloureuses, refus de traitements médicaux appropriés ; 81 prisonniers sont morts de suites de tortures dans les centres d'interrogatoire israéliens.

Des conditions de détention cruelles, inhumaines et dégradantes : surpopulation, invasion périodique d'insectes, voire de rats, sanitaires en nombre insuffisant, nourriture insuffisante et de mauvaise qualité, absence de change vestimentaire

Une absence de soins adaptés systématique. Les services de santé sont quasi inexistants. Les malades ne reçoivent pas de soins adaptés, les examens sont systématiquement retardés. Depuis 1967, 73 des 227 prisonniers politiques palestiniens qui sont morts durant leur incarcération dans les prisons israéliennes l'ont été du fait de négligence médicale.

Mise au secret et mise à l'isolement, y compris pour des mineurs. La mise au secret est une mesure punitive appliquée pour 41 infractions disciplinaires. Un certain nombre d'entre elles ont une définition vague telle que « faire du bruit inutilement » ou « toute action, conduite, trouble ou négligence qui perturbe l'ordre ou la discipline ». La durée de cette mesure qui ne peut excéder 14 jours, est fondée sur une décision administrative prise par un fonctionnaire du Service pénitentiaire israélien.

L'isolement est une mesure préventive qui peut être prise pour 5 motifs différents, dont la sécurité de l'État, de la prison ou des prisonniers. Un prisonnier peut être maintenu en isolement seul (majoritairement) ou avec un autre prisonnier. Une autorisation émanant d'un tribunal de district est requise pour dépasser 6 mois d'isolement individuel et 12 mois pour d'isolement en commun. L'isolement peut être prolongé indéfiniment.

Des visites réduites. Devant se rendre en Israël, les familles sont soumises aux difficultés de circulation. Pour celles et ceux qui sont originaires de Cisjordanie, les visites ont lieu une fois toutes les deux semaines, pendant 30 à 45 minutes. Les prisonniers de Gaza ne peuvent avoir de visites qu'une fois tous les deux mois. Les autorités peuvent aussi interdire à un prisonnier de recevoir des visites pour des raisons liées à la sécurité.

Des violations des droits humains

La punition collective. Israël punit les familles dont l'un des membres a été tué par les forces armées ou de sécurité israéliennes, est emprisonné ou fait l'objet d'un procès pour agression ou attentat présumé. La maison de la famille pourra ainsi être détruite, en contravention avec l'article 33 de la IVe Convention de Genève.

Les autorités israéliennes ne rendent pas les corps aux familles lorsqu'il y a décès lors de l'arrestation ou pendant la durée de l'emprisonnement (ce qui vaut jusqu'à la fin de la durée de la peine qui a été infligée). Ils sont inhumés dans le « cimetière des nombres », les tombes étant identifiées par des numéros. La rétention des corps est une violation du 17e article de la première Convention de Genève.

La torture fait l'objet d'une interdiction absolue et n'est justifiée en aucune circonstance. La Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants est entrée en vigueur le 26 juin 1987.

L'emprisonnement à l'intérieur du territoire de la puissance occupante est une violation des articles 49 et 76 de la IVe Convention de Genève.

Le refus intentionnel aux prisonniers palestiniens de leur droit à un procès équitable et régulier est une violation du droit international, y compris un crime de guerre (article 8 (2) (a) (6) du Statut de Rome, lequel a permis la création de la Cour pénale internationale).

La détention administrative viole l'article 9 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Dans l'article 78 de la IVe Convention de Genève, cette mesure doit être « absolument nécessaire » et justifiée par « d'impérieuses raisons de sécurité ».

Les autorités israéliennes considèrent que les enfants sont majeurs à partir de 16 ans, en violation de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE) qui fixe la majorité pénale à 18 ans. Elles s'autorisent à incarcérer les Palestiniens dès l'âge de 12 ans alors que cette Convention ne le permet qu'à partir de 14 ans.

Le défaut de soin ou la négligence médicale sont une violation des Règles « Nelson Mandela » élaborées par le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme.

La résistance des prisonniers et des prisonnières

La grève de la faim est l'ultime recours dont ils ou elles disposent pour obtenir le respect de leurs droits. La plus longue grève de la faim collective menée par plus de 1000 détenus pour améliorer leurs conditions de détention a duré 41 jours en 2017 et avait notamment permis d'obtenir le droit de recevoir deux visites par mois. Ce mode d'actions est également utilisé par les prisonnier(e)s pour tenter d'obtenir la fin de leur détention administrative. Le dernier d'entre eux, Hisham Abu Hawwash a obtenu satisfaction après 141 jours de grève de la faim.

Depuis le 1er janvier 2022, les prisonniers ont décidé de mener une action de boycott du système judiciaire israélien pour protester contre le recours massif à la détention administrative ou aux arrestations sans procès. Les avocats des prisonniers en détention administrative ne se présentent plus aux séances consacrées à leurs affaires devant les tribunaux et cours d'appel militaires.

Des organisations palestiniennes de défense des prisonnier(e)s politiques

Addameer est une ONG palestinienne de défense des droits de l'homme qui se concentre sur les questions de droits politiques et civils dans le territoire palestinien occupé, en particulier ceux des prisonniers. Fondée à Jérusalem en 1992, elle défend les droits politiques, et s'efforce de mettre fin à la torture et à la détention arbitraire et de garantir des procès équitables par le biais de contrôles, de procédures juridiques et de campagnes de sensibilisation.

Le club des prisonniers palestiniens est une association fondée le 27 septembre 1993 qui a pour but de défendre les droits des prisonniers palestiniens, jordaniens… emprisonnés dans les prisons israéliennes, les centres de détention, ou encore dans les salles d'interrogatoire. Il se bat pour le respect des conventions internationales en matière de droits des prisonniers de guerre, particulièrement la Convention de Genève.

Defence for Children International - Palestine (DCI-P) est une organisation palestinienne locale indépendante de défense des droits de l'enfant qui se consacre à la défense et à la promotion des droits des enfants vivant en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est et dans la bande de Gaza. Depuis 1991, DCI-P a enquêté, documenté et dénoncé les graves violations des droits humains contre les enfants, a fourni des services judiciaires aux enfants qui en ont besoin et a plaidé aux niveaux international et national pour améliorer l'accès à la justice et la protection des enfants.

Cette stratégie de harcèlement, d'enfermement massif, de création d'une insécurité permanente pour les Palestiniens, y compris les enfants, est un instrument de l'oppression organisée d'un peuple tout entier. Les prisonnier(e)s sont confronté(e)s à une politique systémique qui s'affranchit du droit international, du respect de l'être humain, qui vise la société palestinienne et son devenir.

Les colons israéliens, quant à eux, dépendent du droit israélien. Tous ces dispositifs, la violence des arrestations, et lors des interrogatoires, la démesure des peines, le traitement dans les prisons, la privation des droits de l'enfance pour les mineurs, sont réservés à la population palestinienne.

Le cadre juridique et les traitements discriminatoires dont font l'objet les prisonniers et prisonnières palestinien(ne)s, les traitements inhumains dont ils et elles sont victimes, leur caractère répétitif sont des éléments constitutifs du régime d'apartheid israélien.

Notre campagne contre l'apartheid s'attaquera également à cette situation.

CP et MM pour le GT prisonniers

Références :

La toile carcérale, une histoire de l'enfermement en Palestine *de Stéphanie latte Abdallah - Éd. Bayard*

Des hommes entre les murs - Comment la prison façonne la vie des Palestiniens *de Assia Zaino - Éd. Agone - coll. mémoires sociales*

Lien vers la page de la campagne pour la libération des prisonniers politiques palestiniens : https://www.france-palestine.org/+-Prisonniers-politiques-palestiniens- +

Les grandes lignes de la campagne BDS

Lancé à l'appel de 172 organisations palestiniennes en 2005, la campagne internationale Boycott, Désinvestissement, Sanctions (BDS) a pour objectif de combattre la colonisation illégale de la Palestine par Israël en mettant en cause l'image d'Israël et de sa politique pour isoler cet État sur la scène internationale.

L'AFPS est partenaire du BNC *(Boycott National Committee)* palestinien, dont elle a signé l'appel dès mars 2009. Comme le rappelle le rapport d'orientation de son 7e congrès, en novembre 2021, il s'agit, pour l'AFPS de faire vivre ce partenariat avec le BNC dans le respect mutuel des décisions de chacun, notamment pour le choix des cibles des campagnes. Pour l'AFPS, ce choix doit être compris par le public sollicité pour y participer. La campagne BDS se décline selon trois axes, impliquant des acteurs différents, mais dans lesquels les citoyennes et les citoyens ont un rôle à jouer.

Le boycott

L'une des formes prises par le boycott consiste à ne pas acheter les produits en provenance d'Israël qui sont liés aux violations du droit par Israël.

Les campagnes de boycott de l'AFPS

L'appel au boycott lancé par l'AFPS concerne d'abord tous les produits provenant des colonies illégales parmi lesquels il faut citer les fruits et légumes dont l'identification de la provenance réelle est très difficile. Ces produits sont cultivés, la plupart du temps, sur des terres et avec de l'eau volées aux Palestiniens. Citons, également, les cosmétiques de la marque Ahava dont la provenance depuis le Territoire palestinien occupé est incontestable, ainsi que les produits de jardin et de rangement Keter.

Le boycott des produits des colonies constitue une priorité, tant que n'est pas obtenue l'interdiction de ces produits pour laquelle l'AFPS se bat, en particulier aujourd'hui, dans le cadre de l'Initiative citoyenne européenne qui vient d'être lancée.

Au-delà des produits des colonies, tous les produits israéliens peuvent être boycottés, compte tenu des violations graves et constantes du droit par Israël et de l'instauration d'un régime d'apartheid. C'est, en particulier, le cas des dattes étiquetées Israël que l'AFPS appelle à boycotter, tout en faisant, parallèlement, la promotion des dattes palestiniennes proposées par un grand nombre de groupes locaux.

Une autre campagne de boycott concerne le tourisme en Palestine. L'AFPS dénonce les voyagistes français qui font passer la Palestine pour Israël dans leurs circuits touristiques et proposent des hébergements dans les colonies. L'AFPS participe également à la campagne internationale pour qu'Airbnb, Tripadvisor et Booking.com cessent de proposer des hébergements dans les colonies.

Les autres formes du boycott

Quoi qu'en disent les inconditionnels de la politique israélienne, quels que soient leurs efforts aux côtés du gouvernement israélien, pour tenter de faire taire toute contestation de cette politique criminelle, le boycott et l'appel au boycott ne sont pas interdits en France. Seuls sont interdits par la loi, les appels à la haine, le racisme et la discrimination contre les personnes. C'est ce qu'a confirmé avec force l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) qui a condamné la France, en juin 2020, pour avoir poursuivi et condamné, en 2010, des militants alsaciens ayant pacifiquement appelé au boycott. L'AFPS dénonce et s'oppose aux tentatives méprisables du gouvernement français d'ignorer ou de vouloir contourner la décision de la CEDH.

Le boycott s'applique, également, dans les domaines culturels, sportifs et universitaires. La culture est utilisée par Israël à des fins de propagande, pour promouvoir une image positive destinée à faire oublier les crimes commis contre le peuple palestinien. En refusant de se produire en Israël, dans le contexte actuel de violation du droit, des artistes interpellent la société israélienne d'une manière forte et visible. Parmi ces artistes, on peut citer les cinéastes Ken Loach ou Jean-Luc Godard, de nombreux chanteurs irlandais ou britanniques, dont Roger Waters, quelques Français et françaises dont Vanessa Paradis, l'américaine Lana Del Ray, des écrivains et écrivaines dont l'exemple le plus récent est celui de l'autrice irlandaise Sally Rooney qui vient de refuser la traduction et la publication en Israël de son dernier roman, au motif que l'éditeur israélien *« n'avait pas pris ses distances avec l'apartheid »*.

Des sportifs de tous pays refusent de participer à des compétitions organisées en Israël ou d'affronter des sportifs israéliens qui n'ont pas

Deux poids, deux mesures, ça suffit !

pris leur distance avec la politique criminelle de leur pays. C'est également le cas pour des universitaires qui refusent de participer à des programmes de coopération institutionnels avec des universités israéliennes, ces programmes cachant souvent des objectifs militaires. C'est, par exemple, le cas du boycott universitaire contre l'université d'Ariel implantée dans une colonie.

Dans le domaine sportif, l'AFPS est active dans le cadre d'une campagne très suivie par les GL qui consiste à dénoncer le blanchiment des crimes d'Israël par le sport cycliste professionnel. Pour la troisième année consécutive, une équipe cycliste israélienne, appelée aujourd'hui, *Israël Premier Tech* participe au Tour de France et aux principales courses cyclistes organisées en France avec l'objectif de redorer l'image d'Israël. L'action de l'AFPS vise à dénoncer cette opération de propagande éhontée en montrant au public la réalité de la politique d'Israël.

Le désinvestissement

Les campagnes de désinvestissement ont pour but d'obtenir des entreprises françaises et européennes qu'elles cessent toute implication dans la colonisation de la Palestine. Les entreprises étant de plus en plus sensibles à leur image de marque, plus l'image d'Israël se dégrade dans l'opinion, plus elles auront de difficultés à justifier une complicité avec l'oppression du peuple palestinien.

Pour obtenir le désinvestissement des entreprises françaises, il est indispensable que la pression citoyenne soit forte. Cette mobilisation citoyenne a permis d'obtenir les succès les plus importants en matière de désinvestissement.

Les campagnes de désinvestissement menées par l'AFPS

Actuellement, la campagne principale est conduite dans le cadre de la coalition européenne DBIO *(Don't Buy Into Occupation)* qui est un projet conjoint entre 24 organisations palestiniennes et européennes basées en Belgique, en France, en Irlande, aux Pays-Bas, en Norvège, en Espagne et au Royaume-Uni. L'objectif est de mettre en lumière les relations entre les entreprises impliquées dans la colonisation israélienne illégale et les institutions financières européennes. Au terme d'une longue enquête, 672 institutions financières ayant des relations avec des entreprises impliquées dans la colonisation ont été identifiées. Trois entreprises européennes ont été ciblées dont BNP Paribas, pour la France, qui fait actuellement l'objet d'une campagne active de désinvestissement, conduite par les trois membres français de la coalition DBIO, l'AFPS, la FIDH et la CGT.

Une autre campagne importante concerne le tramway de Jérusalem pour lequel des entreprises françaises sont impliquées dans des projets de construction de nouvelles lignes destinées à faciliter la colonisation à Jérusalem-Est. C'est le cas d'Alstom, Egis Rail et CAF, entreprise espagnole ayant de nombreuses activités en France. Cette campagne est conduite dans le cadre d'un groupe de travail composé de l'AFPS, la CGT, la CFDT et la Plateforme des ONG pour la Palestine.

L'AFPS participe également à la campagne internationale pour exiger que l'entreprise Puma cesse de sponsoriser la fédération israélienne de football qui comprend des clubs implantés dans les colonies.

Les sanctions

Le troisième objectif du BDS dépend de la décision politique que devraient prendre les États et les organisations internationales, telles que l'ONU ou l'Union européenne. Les citoyens et citoyennes doivent exercer de très fortes pressions sur les États et les organisations internationales pour les pousser à s'engager dans la voie des sanctions contre Israël. Cette pression citoyenne

À Besançon, une quarantaine de personnes ont participé à une manifestation à vélo sur un parcours de 9 km

passe, naturellement, par l'action menée par le mouvement de solidarité avec la Palestine, au sein duquel, l'AFPS joue un rôle essentiel, en France. Aujourd'hui, ce combat s'avère ardu, tant est forte la pression mise sur les États et les organisations internationales par le gouvernement israélien et ses inconditionnels soutiens. Pour parvenir à conserver son impunité, Israël et ses soutiens ont, en particulier, recours à une instrumentalisation éhontée de l'antisémitisme : qui ose émettre la moindre critique envers la politique d'Israël est aussitôt traité d'antisémite.

L'AFPS n'a de cesse d'exiger que la France prenne, enfin, des sanctions contre Israël pour contraindre cet État à respecter le droit. L'AFPS se bat pour que la France suspende toute coopération militaire et sécuritaire avec Israël et apporte un soutien réel à la Palestine auprès de la Cour Pénale Internationale (CPI), afin que les responsables des crimes israéliens soient poursuivis et jugés. L'AFPS se bat, également, pour obtenir de l'Union Européenne la suspension de l'accord d'association entre l'UE et Israël. ■

Jean Louis Vey

Campagnes BDS, quels succès ?

De multiples campagnes/actions ont été menées depuis une douzaine d'années, par l'AFPS et ses partenaires, portant sur les trois volets du boycott, du désinvestissement et des sanctions. Des résultats positifs indiscutables ont été obtenus sur les deux premiers volets, même si les « sanctions » restent aux abonnés absents. Revue de ces succès

Boycott : un succès fondateur avec la fermeture de l'usine Sodastream de Mischor Adumim, au terme d'une campagne de 5 ans (2009-2014)

Bien que l'usine de gazéificateurs soit active dans la colonie israélienne de Mischor Adumim depuis 1991, les premières actions en France démarrent en fin 2009.

Au terme d'actions menées tous azimuts - très nombreux tractages militants devant les magasins, pressions sur les administrations, associations de consommateurs, élus, plaintes et actions judiciaires contre l'importateur OPM, action emblématique au salon de la BD d'Angoulême… en parallèle avec l'internationalisation de la campagne, dont l'affaire Scarlett Johansson - Sodastream annoncera en octobre 2014 la fermeture de son usine de Mischor Adumim et le transfert de son activité dans le Néguev en octobre 2015.

Les autres actions de boycott de produits menées depuis 2009 ont principalement porté sur les produits alimentaires (fruits, légumes et vins, issus des colonies ou au-delà), mais aussi sur des produits d'entreprises ciblées au regard de leur localisation (cosmétiques Ahava de Mitzpe Shalem en Cisjordanie occupée), ou de leur participation indirecte à la colonisation (Teva et Puma). Malgré des actions très nombreuses, les résultats n'ont été que partiels jusqu'à présent, avec le retrait ponctuel de certains produits de magasins, parfois résultat indirect de l'action parallèle menée sur l'étiquetage.

Désinvestissement : plusieurs succès emblématiques, grâce aux alliances avec nos partenaires

Orange sera la première cible en 2011, du fait de l'accord qu'elle a renouvelé avec la société israélienne de télécommunications Partner, active en Cisjordanie occupée. Les pétitions et actions devant les magasins, la forte implication des organisations syndicales et des organisations de la Plateforme avec la publication du rapport de mai 2015 conduiront à l'annonce publique du retrait négocié d'Orange en 2015. Là aussi un succès fondateur.

Le retrait de Safège (groupe Suez ; potentiellement associée à Poma) du projet de construction du téléphérique de Jérusalem, sera une « success story », aussi courte qu'efficace, en mars 2015, avec le retrait public explicite de Safège, trois semaines après les fuites parues dans la presse.

La mise en cause des entreprises françaises participant au tramway de Jérusalem – engagée avec le procès de l'AFPS contre Veolia et Alstom dès 2007 – reprend en 2018 avec une campagne publique menée avec les mêmes partenaires que la campagne Orange, rejoints par la CFDT. Après la publication du rapport en juin 2018, elle entraînera l'annonce publique du retrait de Systra (SNCF), puis d'Alstom (partiel), mais pas d'Egis… dans une campagne qui se poursuit aujourd'hui, ciblant notamment la société de matériel ferroviaire CAF.

En revanche la dénonciation des « liaisons dangereuses » de banques françaises avec la colonisation israélienne, lancée au début de 2017, avec les mêmes partenaires, n'aura de résultats qu'à la marge, malgré de multiples actions nationales et décentralisées (agences bancaires, AG nationales et régionales).

Sanctions : La campagne majeure sur ce terrain des sanctions est la demande réitérée de suspension de l'accord d'association UE-Israël, en vigueur depuis 2000, du fait de la violation de son article 2, relatif au respect des droits de l'homme. La petite victoire qu'aura été le vote majoritaire du Parlement européen pour sa suspension en 2002 restera cependant sans effet et ne sera jamais renouvelée. Et la France comme l'UE récuse de façon constante l'idée même de sanction contre Israël, comme pourtant elle sait le faire dans d'autres régions du monde… Tout au plus l'UE bloquera-t-elle le « rehaussement » de cet accord (en 2008, 2012…), sans que cela n'empêche pour autant Israël de rejoindre le programme de recherche et d'innovation Horizon 2020, puis son prolongement Horizon Europe en décembre 2021.

L'UE comme la France se limitent à quelques petits pas choisis dans l'application du droit – « Lignes directrices de 2013, recommandations aux entreprises de 2014, étiquetage des produits des colonies de 2015-2016, … – avec l'appui bien utile des juridictions de l'UE, depuis l'arrêt Brita de 2010, l'arrêt CJUE-Psagot de 2019, CJUE-ICE de 2021… qui viennent rappeler à l'ordre nos gouvernants.

Des succès donc, partiels, mais des actions qui restent des moyens essentiels pour la sensibilisation, la popularisation et la « visibilisation » de la question de Palestine. ■

Didier Fagart

BDS : principes éthiques et efficacité stratégique dans la lutte pour démanteler l'apartheid israélien

Omar Barghouti, défenseur palestinien des droits de l'homme, cofondateur du mouvement BDS et co-récipiendaire du prix Gandhi pour la paix en 2017, nous rappelle dans cet article à quel point la solidarité avec la lutte pour la liberté, la justice et l'égalité passe par le BDS.

L'élan de solidarité avec la lutte palestinienne après le massacre – retransmis à la télévision – d'Israël à Gaza et les atrocités commises à Jérusalem et dans toute la Palestine historique l'été dernier a été particulièrement important. La solidarité du mouvement citoyen pour la justice sociale et raciale, dont le *Movement for Black Lives* et le *Sunrise Movement* aux États-Unis, indique que le silence et le fait de se ranger du côté de l'oppresseur pour se soustraire au devoir de lutter contre l'oppression sont devenus éthiquement intenables. Un sondage YouGov de l'été dernier a montré la chute de la popularité d'Israël dans l'opinion publique européenne, y compris en Allemagne et en France.

L'évolution du discours sur la Palestine, qui analyse le régime d'occupation militaire, de colonialisme et d'apartheid d'Israël, est lié à plusieurs facteurs, dont le premier est le travail inlassable du mouvement mondial Boycott, Désinvestissement et Sanctions (BDS) dirigé par les Palestiniens, qui a semé des graines et les a nourries au fil des ans.

Les craintes israéliennes

Reconnaissant cette tendance croissante de la solidarité pour les droits des Palestiniens, le ministre israélien des Affaires étrangères Yair Lapid a résumé la préoccupation de son gouvernement en disant : « *Qualifier Israël d'État d'apartheid a été une tendance rampante pendant très longtemps, et en 2022, ce sera une menace réelle.* » En effet, Israël a été désigné comme un État d'apartheid par *Amnesty International*, et, avant elle, par *Human Rights Watch* et par la principale organisation israélienne de défense des droits de l'homme, *B'Tselem*, sans parler de nombreux défenseurs des droits de l'homme palestiniens, sud-africains et internationaux. Il y a quelques jours, un ex-procureur général israélien a écrit : « *Vous ne pouvez tout simplement pas être une démocratie libérale si vous pratiquez l'apartheid sur un autre peuple…, car la société israélienne tout entière est complice de cette injustice.* »

Le gouvernement israélien, qui considère BDS comme une « menace stratégique » depuis 2014, estime désormais, à juste titre, que BDS est le facteur clé de cette reconnaissance croissante de l'apartheid israélien. En janvier 2022, il a approuvé l'attribution de « *ressources supplémentaires à la lutte contre BDS.* » La guerre d'Israël contre BDS inclut une propagande accrue, une guerre juridique, et l'utilisation des services de renseignement pour espionner le mouvement et ses réseaux et les « saboter ».

BDS

Le mouvement non-violent BDS, qui s'inspire de la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud et du mouvement des droits civiques aux États-Unis, a été lancé en 2005 par la plus large coalition de la société palestinienne. Il appelle à mettre fin à l'occupation israélienne de 1967, à défendre le droit des réfugiés palestiniens à retourner sur leurs terres et à mettre fin au système institutionnalisé et légalisé de domination raciale d'Israël, qui correspond à la définition de l'apartheid des Nations unies.

Ancré dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme, le mouvement BDS s'est constamment opposé à toutes les formes de racisme et de discrimination, y compris le racisme anti-Noir et anti-indigène, au sexisme, l'homophobie et la transphobie, l'islamophobie et l'antisémitisme. L'identité ne devrait jamais diminuer ou restreindre le droit. Notre mouvement vise donc la complicité et non l'identité.

Un nombre croissant de partisans anticolonialiste juifs-israéliens du BDS jouent un rôle important en dénonçant le régime d'oppression d'Israël et en plaidant pour son isolement. Aux États-Unis, un sondage réalisé il y a quelques jours montre que 16 % des Américains juifs soutiennent BDS. Un autre sondage de l'année dernière a montré que 25 % des Américains juifs pensent qu'Israël est un État d'apartheid. Ils comprennent qu'il n'y a rien de juif dans le siège, le nettoyage ethnique, les massacres, le vol de terres et l'apartheid d'Israël, et qu'il n'y a donc rien d'anti-juif à soutenir le BDS pour mettre fin à ces crimes. Ils sont d'accord avec de nombreux groupes juifs progressistes dans le monde entier pour dire que le démantèlement de l'antisémitisme doit être « [situé] *dans le cadre de la lutte plus large contre toutes les formes de racisme et d'oppression* ».

Israël est devenu un modèle pour les dirigeants d'extrême-droite, xénophobes et autoritaires du monde entier, ce qui a entraîné un nouveau déclin de sa popularité mondiale. En revanche, le mouvement BDS appartient à la vague progressiste intersectionnelle qui combat les forces du fascisme, de la xénophobie et du néolibéralisme sauvage, rejoignant les luttes autochtones, raciales, économiques, de genre, climatiques et de justice sociale.

Israël mène une guerre de répression totale contre BDS, en partie à cause de son rôle de premier plan dans l'intégration de l'analyse de l'apartheid d'Israël. Mais le facteur le plus important est peut-être que BDS a radicalement redéfini la solidarité avec la lutte de libération palestinienne comme une obligation éthique de mettre fin à la complicité, avant toutes les autres formes de solidarité.

La solidarité avec la Palestine

L'été dernier, cette solidarité a atteint même le Congrès américain. La représentante Alexandria Ocasio-Cortez a tweeté : « *Les États d'apartheid ne sont pas des démocraties* », tandis que la représentante Cori Bush est allée plus loin, en relevant la principale demande palestinienne pour le dé-financement de l'apartheid israélien : « *La lutte pour les vies noires et la lutte pour la libération palestinienne sont interconnectées. Nous nous opposons à ce que notre argent serve à financer des opérations de police militarisées, l'occupation et des systèmes d'oppression violente et de traumatisme. … nous sommes anti-apartheid. Un point c'est tout* ».

De grandes personnalités des réseaux de télévision, dont Ali Velshi de MSNBC et John Oliver de HBO, des icônes de la musique, comme John Legend et Snoop Dogg, des athlètes vedettes dans les clubs de football britanniques et des célébrités de Hollywood, ont toutes exprimé leur solidarité plus fort qu'avant, certaines d'entre elles tweetant la fameuse carte de la Palestine en voie de disparition sous le colonialisme de peuplement progressif.

Les syndicats de dockers à Oakland, en Californie, à Durban, en Afrique du Sud, en Italie ont refusé ou commencé à s'organiser pour refuser la manutention des navires israéliens.

Aujourd'hui, plus que jamais, les Palestiniens disent au monde que la véritable solidarité avec notre lutte pour la liberté, la justice et l'égalité passe par le BDS. Vous appeler à soutenir BDS, à mettre fin à la complicité, à ne pas nuire, est un appel à remplir une obligation morale pour les trois raisons suivantes :

› Comme l'a dit Angela Davis, la justice est indivisible.

› Israël ne se contente pas de priver les Palestiniens de leurs droits fondamentaux, il constitue aussi une menace pour la paix et la justice dans de nombreux pays. Il « teste » sur nous ses technologies et doctrines militaires et sécuritaires, ses logiciels d'espions, comme Pegasus, puis les vend au monde, permettant des crimes contre l'humanité au Rwanda, en Inde, au Brésil, au Myanmar, au Sud-Soudan, en Colombie, entre autres, soutenant des dictatures et des régimes autoritaires qui persécutent – et parfois tuent – des militants des droits de l'homme, des figures de l'opposition, des journalistes, des féministes, des activistes *queers*, etc. en Arabie saoudite, aux Émirats arabes unis, au Maroc, entre autres.

› Dans une société plus ou moins démocratique comme la France, la complicité bien documentée de votre gouvernement, des entreprises et des institutions dans l'apartheid israélien implique une responsabilité morale d'agir pour arrêter cette complicité.

Pour mettre fin à cette complicité, nous comptons sur vous pour faire pression sur les institutions académiques et culturelles, les conseils municipaux et les fonds de pension afin qu'ils désinvestissent – et excluent des contrats – les entreprises qui sont complices des violations des droits de l'homme, y compris celles perpétrées par le régime d'apartheid et de colonialisme d'Israël. AXA, CAF, PUMA, Alstom, Allied Universal/G4S, et l'ensemble de la base de données de l'ONU sur les entreprises impliquées dans les colonies illégales d'Israël.

Nous comptons aussi sur vous, pour plaider pour la condamnation d'Israël non seulement comme régime colonial de peuplement mais aussi comme régime d'apartheid qui devrait faire l'objet d'une enquête, y compris par les États-Unis, et, par conséquent, pour agir en faveur de sanctions légales et ciblées à son encontre, en commençant par la fin de tout commerce d'armes, de sécurité et de recherche.

Nous devons résister à l'intimidation liée à la définition frauduleuse et anti-palestinienne de l'antisémitisme de l'IHRA, conçue pour faire taire les défenseurs des droits des Palestiniens. Alors que l'antisémitisme, qui s'exprime par le racisme, la haine et la discrimination contre des juifs parce qu'ils sont juifs, est en hausse, tout comme d'autres formes de racisme, en particulier l'islamophobie, le régime d'apartheid israélien et ses alliés anti-palestiniens font intentionnellement l'amalgame entre l'opposition à l'oppression israélienne et la haine anti-juive, et utilisent des dénonciations infondées d'antisémitisme pour nous pousser à une posture défensive.

Face à de telles calomnies et intimidations, nous avons besoin d'organisations comme le Centre européen de soutien juridique pour défendre notre droit à la liberté d'expression et contre la répression antidémocratique. Mais nous devons aussi être vigilants pour que notre mouvement soit libre de toute forme de racisme, y compris d'antisémitisme. Dans tous les cas, nous ne devrions pas tomber dans un piège défensif, mais plutôt développer nos campagnes BDS partout, en intégrant nos revendications et en augmentant notre impact sur les politiques à tous les niveaux.

Conclusion

Les Palestiniens de Jérusalem, de Gaza, d'Al-Naqab, d'Akka, de Jaffa, de Naplouse, d'Al-Khalil, de Haïfa, d'Al-Lydd et d'ailleurs brisent chaque jour notre mur de la peur. Nous résistons à l'oppression et à l'asservissement et insistons sur l'émancipation. Pourtant, nous ne pouvons pas y arriver seuls. Nous avons besoin d'un regain de solidarité courageuse qui puisse mettre fin à toute complicité avec le régime d'oppression d'Israël et soutenir notre marche vers la liberté, la justice et l'égalité. ■

Omar Barghouti

Ishaan Tharoor, "Israel Strengthens It's Ties with the West's Far Right," *Washington Post*, 12 décembre 2018, *https://www.washingtonpost.com/world/2018/12/12/israel-strengthens-its-ties-with-wests-far-right/* Eva Illouz, "The State of Israel vs. the Jewish People," *Haaretz*, 19 septembre 2018, *https://www.haaretz.com/israel-news/.premium.MAGAZINE-the-state-of-israel-vs-the-jewish-people-1.6470108* *BBC World Service*, "Poll : Sharp Drop in World Views of US, UK : Global Poll," 4 juillet 2017, *https://globescan.com/images/images/ pressreleases/bbc2017_country_ratings/BBC2017_Country_Ratings_Poll.pdf.*

Omar Barghouti, "Donald Trump's Casual Stance on the Two-State Solution Has Got Palestinians Worried," *Newsweek*, 17 February 2017, *https://www.newsweek.com/israel-netanyahu-donald-trump-palestinians-bds-557816.*

« Porter le BDS depuis Israël »

Briser le consensus militaro-nationaliste pour sensibiliser leurs concitoyens à la campagne BDS : c'est la mission que se sont donnée les activistes israéliens de *Boycott from within*, Boycott de l'intérieur.

Constitué en 2009 par des Israéliens engagés depuis plusieurs années contre l'occupation, *Boycott from within* (Boycott de l'intérieur) est la réponse israélienne à l'appel de la campagne BDS initiée par la société civile palestinienne. L'organisation développe principalement deux axes d'action.

D'un côté, sensibiliser la société israélienne à la légitimité du boycott international à l'encontre d'Israël et expliquer les raisons qui le justifient. D'un autre côté, mettre en avant leurs identités juives israéliennes pour appuyer les appels à des artistes à ne pas se produire en Israël ou des entreprises étrangères à ne pas se rendre complice de l'occupation par leurs investissements dans le pays. Parmi les derniers exemples en date, les appels à boycotter l'entreprise espagnole CAF engagée dans la construction du tramway à Jérusalem, ou une campagne pour exiger la rupture du partenariat entre le Festival artistique de Sydney et Israël. Les appels comptent parfois plusieurs centaines d'artistes et intellectuels israéliens.

Si à sa création *Boycott from within* semble ignoré par les autorités israéliennes, l'avancée et le développement de la campagne BDS à travers le monde poussent le gouvernement à réagir. En 2010 est créé le ministère des Affaires stratégiques et de la *hasbara* (« explication », « propagande ») qui engage une politique de diabolisation à l'encontre des porteurs du BDS. Désinformation et diffamation doivent épuiser les militants en Israël et dans le monde et les décourager de leur lutte.

D'un point de vue législatif, le ministère initie le vote en 2011 de la « Loi boycott » qui interdit cette pratique à l'encontre d'une personne en raison de ses liens avec Israël ou « des régions sous le contrôle d'Israël ». Plus encore, toute entreprise qui se sentirait visée ou lésée par un boycott peut ainsi poursuivre en justice les auteurs de la campagne. Le champ d'action des militants se réduit encore davantage à partir de 2016 où une loi autorise les gardes-frontières à refuser l'entrée en Israël aux membres d'organisations appelant au boycott : en France, l'AFPS et le collectif BDS France figurent sur cette liste. Comme si cela n'était pas suffisant, un ensemble d'ONG mettent une pression sur les militants israéliens pour les stigmatiser, pointer du doigt leurs actions et jeter sur eux le discrédit.

La fin de l'ère Netanyahou semble avoir légèrement desserré l'étau. Pour l'un des leaders de l'organisation, Ofer Neiman, *« il faut séparer l'occupation de nos activités en tant que juif en Israël »*. D'un point de vue de l'occupation et de l'apartheid, *« le changement gouvernemental n'amène aucune alternative »*, affirme-t-il. Mais concernant le militantisme au sein d'Israël, l'ambiance paraît « moins oppressante ». Ofer rappelle ainsi, pendant les treize ans où Netanyahou a occupé le poste de Premier ministre, la politique maccarthyste du gouvernement à l'encontre des activistes juifs solidaires des droits des Palestiniens. À titre d'exemple, Ofer constate la mise en silence de certaines ONG d'extrême droite qui étaient ultra-actives car soutenues voire financées par les réseaux du chef du *Likoud*.

Toutefois, le changement gouvernemental n'a pas interrompu ce qu'Ofer qualifie de l'une des plus dangereuses campagnes orchestrées par les réseaux de l'ex-Premier ministre. Il s'agit de celle relayée par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA) visant à redéfinir l'antisémitisme pour y englober l'antisionisme voire les appels au boycott d'Israël.

Au sein du champ politique israélien, les militants de Boycott from within se heurtent au refus des militants du camp de la paix liés à des partis sionistes (*Meretz*, Parti travailliste) de soutenir leurs actions, ou de les limiter aux produits des colonies. Au sein de la gauche dite non sioniste, rassemblée dans la Liste unifiée du communiste arabe Ayman Odeh, la campagne *Boycott from within* bénéficie de relais et de soutiens, mais c'est surtout du côté des ONG engagées dans la défense des droits des Palestiniens qu'une convergence s'opère : *« Ce sont des ONG comme* B'tselem *qui aujourd'hui mènent davantage le combat contre l'occupation et pour la paix, que des partis ou des personnalités politiques »*, analyse Ofer.

Ainsi, le rapport de *B'tselem* sur le régime d'apartheid mis en place par Israël a entraîné dans le pays des réactions diverses mais révélatrices. Au sein du camp de la paix, les plus réticents acceptent de discuter du terme pour la Cisjordanie, tout en la repoussant pour Israël. *« Et cela suffirait pour ne pas rendre légitime le boycott d'Israël ? »*, conclut Ofer.

L'ensemble des actions de *Boycott from within* est à retrouver sur *http://boycottisrael·info*. ■

Thomas Vescovi

BNC Europe

La coordination BDS Europe, ou BNC Europe *(Palestinian Boycott, Divestment and Sanctions National Committee)* regroupe les organisations et structures qui en Europe ont signé la charte du BNC et sont donc engagées dans la campagne BDS. L'AFPS en est membre.

Un coordonnateur ou une coordonnatrice membre du BNC en assure le suivi. Listes de discussion, réunions en visioconférence et rencontres annuelles permettent aux groupes qui le souhaitent d'échanger sur les actions menées par les uns et les autres, de structurer les campagnes menées par le BNC Europe, et d'y participer. Les membres sont de nature et d'importance très diverses allant de réseaux se consacrant uniquement à la campagne BDS, à des associations comme l'AFPS, pour lesquelles campagne est centrale mais qui ne se limitent pas à cette forme d'action.

Les origines du BNC

Le site (*https://bdsmovement.net/bnc*) nous le rappelle : le Comité national palestinien du BDS, la plus large coalition de la société civile palestinienne, dirige le mouvement BDS pour les droits des Palestiniens. L'appel palestinien pour le BDS contre Israël a été lancé en juillet 2005 avec le soutien de plus de 170 organisations palestiniennes. Sont représentées les trois composantes du peuple palestinien : les réfugiés en exil, les

Palestiniens sous occupation en Cisjordanie et dans la bande de Gaza et les citoyens palestiniens de l'État israélien. La campagne BDS a été lancée à Ramallah en novembre 2007. De là est né le Comité national BDS (BNC), organe de coordination palestinien de la campagne BDS dans le monde.

Le programme

Il répond à de nombreuses exigences : campagnes locales et mondiales, plaidoyer, surveillance des initiatives israéliennes et internationales hostiles et réponse rapide ; sensibilisation

des médias en Palestine et à l'étranger, sur la base d'une stratégie médiatique professionnelle (incluant un code de bonne conduite selon les principes fondamentaux de l'éthique journalistique), coordination BDS au niveau local et mondial avec réunions et conférences, sensibilisation et formation des militants.

L'AFPS et les actions BNC Europe

Les campagnes actuellement suivies par le BNC Europe sont la campagne Puma, la campagne CAF (*Construcciones y Auxiliar de Ferrocarriles S.A.*– entreprise engagée dans la construction du tramway de Jérusalem), et AXA Assurances (impliquée dans les colonies). Le BNC Europe s'appuie sur le rapport européen de 2021 *Don't Buy Into Occupation* - DBIO - « N'investissez pas dans la colonisation ».

Le BNC Europe a coordonné également une campagne importante, la semaine contre l'apartheid israélien *(Israely Apartheid Week)* en Europe qui a eu lieu du 21 au 28 mars 2022. (Voir *https://bdsmovement.net/iaw*).

Le BNC Europe soutient l'Initiative citoyenne européenne (ICE) # STOP au commerce avec les colonies, mais ne sera pas en première ligne dans cette campagne. Il préfère rester centré sur les campagnes BDS.

Chaque membre du BNC Europe relaie les campagnes qui lui semblent stratégiques en fonction de ses priorités et de ses capacités. Il le fait aussi en fonction des réalités de son pays et en cohérence avec ses orientations. C'est un des principes de la campagne BDS reconnu par toutes et tous. Le BNC Europe est membre observateur de la Coordination européenne des Comités et Associations pour la Palestine (CECP). ■

Anne Tuaillon

Le désinvestissement
des entreprises liées à la colonisation israélienne

Différentes

approches sont développées par les mouvements de solidarité pour amener les entreprises ayant des activités liées à la colonisation israélienne dans le Territoire palestinien occupé (TPO) à s'en retirer. L'une d'entre elles est le boycott destiné à les frapper au portefeuille, et à affecter leur image.

Une autre approche consiste à faire pression directement sur ces entreprises en interne par un contact avec leurs dirigeants, leurs services RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises), et par l'information du personnel – la collaboration avec les organisations syndicales est ici fondamentale. Cela inclut aussi l'interpellation des dirigeants lors des assemblées générales d'actionnaires, et des comités d'entreprise (CE) à tous les niveaux (par les organisations syndicales). On peut également recourir aux pressions externes par des plaidoyers des ONG – comme l'AFPS ou la « Plateforme Palestine » - auprès des élus et du gouvernement.

Deux beaux résultats de ces différentes approches : d'une part, l'annonce par le P.-D.G. de la SNCF le 20 juin 2018 lors d'un CE européen, du retrait de Systra du tramway de Jérusalem au nom du respect du droit international, après des actions concertées de la société civile et des syndicats ; et d'autre part le retrait de Safège du projet de téléphérique de Jérusalem en avril 2015 - à peine un mois après que sa participation a été révélée par la presse - à la suite d'interventions de l'AFPS et de l'OLP auprès d'élus et du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, lequel a promptement convoqué les dirigeants de l'entreprise. Mais souvent les résultats sont plus mitigés, et la persévérance doit être de mise.

Une troisième approche, le désinvestissement financier

Le D de BDS consiste à exercer des pressions, non sur les entreprises mais sur leurs bailleurs de fonds, en pointant leur responsabilité indirecte. Le choix pour les entreprises est alors soit de se désengager de leurs activités liées aux colonies, soit de perdre les apports qui alimentent leur capital.

Dès 2006, ASN, une banque « éthique » des Pays-Bas, qui avait déjà exclu des compagnies liées à l'apartheid en Afrique du sud, s'est retirée de Veolia, impliqué dans le tramway de Jérusalem, tandis que l'Église méthodiste d'Angleterre et l'Église des Frères unis dans le Christ votaient leur retrait du capital de Caterpillar, acteur de démolitions de maisons palestiniennes dans le TPO.

Suite à la pression continue des mouvements de solidarité et à l'engagement des organisations syndicales, les institutions financières des pays nordiques et du monde anglo-saxon ont commencé, à partir de 2009, à rejeter, au coup par coup, certains actifs d'entreprises liées à la colonisation israélienne. Parmi elles, beaucoup de mastodontes gérant les systèmes semi-publics de retraites et de couvertures santé par capitalisation, beaucoup plus sensibles que les banques aux recommandations de leurs comités d'éthique et de leurs gouvernements. Au fil des ans, on trouve les deux fonds souverains et un géant de l'assurance norvégiens GPFG, GPF, KLP, ainsi que les plus gros des fonds de pensions, danois PKA ; néerlandais ABP, PFZW suédois AP1-7, et nord-américain TIAA-CREF, les caisses de retraite nationale néo-zélandaises NZ Super Fund et luxembourgeoises FDC ; et nombre de fonds de pension locaux anglais et écossais. On trouve aussi la Fondation Bill Gates, de gros gestionnaires d'actifs britannique Blackrock et suédois Folksam, et deux grandes banques Deutsche Bank, Danske Bank.

Des milliards de dollars ont ainsi été désinvestis, tout d'abord d'entreprises concrètement actives dans la colonisation (Elbit Systems, G4S, Hewlett-Packart, Caterpillar, Heidelberg Cement, Cemex, Alstom et Veolia) ou de sociétés de construction (Africa Israel/Danya Cebus, Shikun & Binui, Ashot).

À partir de 2014, est reconnu le rôle, moins direct, des banques israéliennes dans le financement de la colonisation, et les cinq principales (Hapoalim, Leumi, Mizrahi Tefahot, First International Bank Israel et Israel Discount Bank) deviennent aussi des cibles. La base de données de l'ONU dévoilant, en 2020, 112 entreprises liées à la colonisation, élargit encore le spectre et permet par exemple à la société d'investissement norvégienne KLP de se retirer dès 2021 du capital de 18 entreprises supplémentaires dans les domaines de la construction, de l'ingénierie, de l'énergie, des télécommunications et de la banque.

Pendant la même période, des Églises anglo-saxonnes qui ont des liens étroits avec des organisations chrétiennes en Palestine, ont mené des actions d'éducation et de sensibilisation et réussi à faire voter, surtout après l'appel du « document Kairos » en 2009, leur désinvestissement. Les entreprises ciblées sont celles qui participent le plus concrètement à la colonisation et les cinq grosses banques israéliennes, pour des retraits se chiffrant en dizaines de millions de dollars. D'autres Églises ont simplement établi des listes d'exclusions de leur portefeuille. Une dizaine d'Églises est concernée représentant plusieurs dizaines de millions de fidèles. Mais d'autres Églises refusent toujours toute condamnation de l'occupation et tout désinvestissement financier en raison de leurs liens avec des organisations juives.

La campagne de désinvestissement « banques et assurances » de l'AFPS naît fin 2015 d'une étude [1] qui souligne la nécessité d'étendre la politique de « différenciation » de l'UE au secteur financier. Elle intervient dans la foulée de la campagne réussie Orange et avec les mêmes partenaires - CCFD, CGT, FIDH, Al Haq, LDH et Solidaires –. En 2016, Fair Finance rejoint ce groupe et commande à l'ONG néerlandaise Profundo une recherche des liens entre des institutions financières françaises et des entreprises actives dans les colonies. Le 29 mars 2017 le rapport *Les liaisons dangereuses des banques et assurances françaises avec la colonisation israélienne* [2] identifie cinq grands groupes financiers français – BNP Paribas, Crédit agricole (CA), Société générale (SG), BPCE, AXA et leurs filiales LCL et Natixis – en raison de leurs liens avec les cinq principales banques israéliennes et avec les entreprises Bezeq, Cellcom, Elbit, Shikun & Binui et Israel Electric Corp. Dès l'été 2017, des courriers sont adressés aux P.-D.G. des cinq banques par le ministre de l'Économie palestinien, et au ministre des Affaires étrangères par le secrétaire général de l'OLP. Des membres de l'AFPS participent de 2017 à 2019 aux AG nationales de ces banques, avec interpellation des P.-D.G., et des syndicats interviennent en interne. Des membres des GLs participent à plusieurs dizaines d'AG décentralisées, en particulier des BPCE, et des rassemblements ont lieu devant de nombreuses agences avec distribution de tracts, lettres aux directeurs d'agence et demandes de rendez-vous. Alors que la BNP Paribas reste muette, une certaine ouverture se dessine au CA, à la SG, à AXA (qui a revendu ses actifs dans Elbit en 2018 et diminué son investissement dans les banques israéliennes en 2021) ou à la BPCE (le président du directoire de la CE Bretagne Pays de Loire : *« Il serait logique d'aller vers un désengagement progressif d'investissements posant problème »*).

La coalition européenne DBIO (*Don't Buy Into Occupation*, soit « N'investissez pas dans l'occupation »), lancée fin 2020 par la plateforme belge 11.11.11, découle de la même logique, mais à une tout autre échelle. Elle compte 27 ONG et syndicats (7 pays européens et Palestine), dont, pour la France, AFPS, LDH, FIDH, CGT et la Plateforme des ONG pour la Palestine. Les 112 entreprises de la base de données de l'ONU, portées à 137 par la Coalition après révision, sont maintenant concernées. De plus, une étude, confiée à nouveau à Profundo, établit que 672 IFs européennes ont des relations avec 50 de ces entreprises. 81 d'entre elles sont françaises et l'encadré présente les 25 les plus exposées. Contrairement au pays nordiques et anglo-saxons, ce sont surtout des banques, des assureurs et des gestionnaires d'actifs, beaucoup moins sensibles dans les faits aux aspects éthiques de leurs investissements. Le rapport *Exposing the financial flows into illegal Israeli settlements* (« Dévoiler les flux financiers dans les colonies israéliennes illégales ») [3], publié 29 septembre 2021, montre que la BNP Paribas est de loin l'acteur européen le plus impliqué, contribuant au financement de 33 entreprises, pour plus de 20 milliards de dollars. Il a donc été choisi comme cible commune principale. Le lancement européen de la campagne, le 15 décembre 2021 a vu des rassemblements devant le siège à Paris et plusieurs agences en région, avec tractages, demandes de rendez-vous et actions coup de poing en ligne. Une semaine d'action internationale a suivi, du 31 janvier au 6 février 2022, avec la mobilisation d'une dizaine de GLs. Sans surprise, la BNP ne plie pas. Mais les actions doivent s'amplifier et s'inscrire dans le temps, sachant que les concepts d'investissement responsable et de RSE s'élargissent maintenant au respect des droits humains. De même la publication de la liste de l'ONU a officialisé l'accusation de participation indirecte à la colonisation israélienne et lui a donné du poids. D'autres banques, plus ouvertes à ces notions, devraient aussi être ciblées, car l'expérience montre qu'à terme, le désinvestissement fonctionne et est complémentaire des actions de boycott et des pressions directes sur les décideurs. ■

Renée Prangé

(1) *https://ecfr.eu/publication/eu_differentiation_and_israeli_settlements3076/*

(2) *https://www.france-palestine.org/Les-liaisons-dangereuses-des-banques-et-assurances-francaises-avec-la*

(3) *https://www.france-palestine.org/IMG/pdf/dbio_report_maj_01-10-2021.pdf*

Implication des 25 institutions financières françaises les plus investies dans des entreprises dont l'activité est liée à la colonisation israélienne
(Source : Profundo, 2021)

Investissements, en millions de dollars (mai 2021)		Crédits, en millions de dollars (2018 - mai 2021)	
Groupe BPCE	8994	BNP Paribas	17300
Crédit Agricole	7186	Société Générale	8202
BNP Paribas	3335	Crédit Agricole	5551
Société Générale	1906	Groupe BPCE	1592
AXA	845	Crédit Mutuel CIC	780
Oddo BHF	721		
Groupe Rothschild	527		
Eleva Capital	396		
La Banque Postale	338		
AG2R La Mondiale	257		
Carmignac Gestion	133		
La Financière de l'Echiquier	130		
Moneta Asset Management	124		
Groupama	118		
Groupe Crédit Mutuel CIC	115		
Caisse des dépôts et consignations	90		
Sycomore Asset Management	67		
Verner Investissements	67		
BDL Capital Management	63		
Tobam	61		
Covea	52		
Ardian	50		
CNP Assurances	48		
Macif	47		
Metropole Gestion	40		
Total investissements	**25857**	**Total crédits**	**33425**

Ramy Shaath, la voix de la jeunesse

Libéré le 8 janvier dernier après plus de 900 jours passés dans une prison égyptienne, Ramy Shaath, militant égypto-palestinien des droits de l'homme, a ouvert le bureau de BDS au Caire en 2015. Il explique sa vision de ce mouvement qui, selon lui, dépasse largement les frontières de la Palestine. Et évoque l'avenir qu'il dit appartenir à la jeunesse vibrante du monde.

À peine sorti de prison, la question qui le taraude est de savoir comment il va pouvoir continuer à lutter. Quelle forme doit prendre le combat contre la chape de plomb sécuritaire qui étouffe le peuple égyptien ? Cette énergie de la cause à défendre, c'est ce qui l'a fait tenir en prison, avoue Ramy Shaath qu'on rencontre un mois après son arrivée en France. Même si les prétextes de son incarcération étaient plus que fallacieux, voire fantaisistes, il sait pourquoi la sécurité d'État égyptienne s'en prend à lui ; son combat pour les droits de l'homme dérange. Le mouvement BDS qu'il incarne fait grincer les dents en hauts lieux. Connaître son ennemi aide à résister.

Cet esprit de résistance coule dans les veines de Ramy Shaath : il est le fils de Safaa Zeitoun, militante égyptienne et de Nabil Shaath, hiérarque du *Fatah*, compagnon de lutte de Yasser Arafat. La famille habite Beyrouth-ouest, non loin du quartier général de l'OLP, avant de fuir au Caire, en 1977, avec l'escalade de la guerre civile libanaise et des raids israéliens. *« Cette enfance pendant la guerre, presque sans école, avec tant de morts et de sang, a façonné ma façon de voir les choses. Vivre l'invasion et l'occupation israélienne a laissé beaucoup de traces sur moi : je connais l'insécurité mais j'ai aussi vite compris l'injustice en constatant le silence du monde entier alors que nous étions seuls face aux Israéliens ».*

Installé dans la capitale égyptienne, il y dirige avec son frère une entreprise de *soft* et *hardware* dédiée aux solutions de paiement pour les entreprises. En 2010, après des élections parlementaires contestées, il rejoint la coalition de militants égyptiens qui, en janvier 2011, organisera le soulèvement prodémocratie qui sonnera le début des printemps arabes et le glas du règne de Moubarak. C'est pendant la guerre de Gaza de l'été 2014 que Ramy Shaath organise un convoi humanitaire destiné à la bande sous blocus, une façon pour lui d'unir ses deux nationalités à travers un seul et même combat pour la justice internationale. *« Mes premières années à Beyrouth m'ont fait réaliser les difficultés pour la cause palestinienne d'exister au sein du monde arabe. Le Liban a été laissé seul pendant cette période, non seulement par le reste du monde mais aussi par ses voisins. »* Son combat pour l'autonomie des peuples et le respect du droit international s'incarne dans ses deux appartenances, au peuple égyptien et au peuple palestinien ; le mouvement BDS – une alternative populaire et non-violente - sera l'expression de ce syncrétisme des luttes.

Ni fusil, ni reddition

Quand on évoque son père, Ramy Shaath parle d'un rêve commun mais d'une approche politique différente. Question de générations. Les accords d'Oslo ont provoqué *« le désenchantement des enfants* [de ceux] *de la première ligne du Fatah »* comme il appelle les enfants des compagnons de lutte de Yasser Arafat. À partir de ce moment, le *Fatah* a selon lui commencé à abandonner sa vision, il a petit à petit perdu son statut de référent unique de la résistance palestinienne. *« Oslo a détruit le* Fatah *et planté les graines de BDS »*, explique Ramy Shaath. *« La vieille garde n'était plus dans le coup, elle ne proposait rien d'autre que d'entretenir un cycle de négociations sans fin, sans espoir ni direction. À côté de ça, le* Hamas *continuait de miser sur la résistance armée. L'occupation avançait, la mainmise israélienne s'élargissait aux ressources naturelles, à Jérusalem Devant cette impasse, BDS incarne une troisième voie, une alternative à un processus de paix stérile sans fin, et à la lutte armée. Nous avons choisi le BDS et la résistance populaire, sans fusil ni reddition ».*

Pour Ramy Shaath, le Moyen-Orient est enfermé depuis 70 ans dans un paradigme mortifère qui a atteint un nouveau sommet avec les récents accords de normalisation entre certains pays arabes et Israël : *« La dualité de la gouvernance dans la région s'établit entre l'occupation israélienne et les dictatures arabes. L'une se nourrit des autres et vice-versa. Dictatures et occupation se mangent dans la main maintenant l'insécurité qui leur permet de continuer d'exister. J'ai décidé que pour le restant de mes jours, je combattrai les deux ».*

Le droit international, rien que le droit international

Au-delà des déconvenues politiques, du désenchantement face à des élections mille fois promises, mille fois remises, l'esprit de résistance populaire des Palestiniens ne s'est jamais démenti : à Bi'lin, à Sheik Jarrah, à Silwan, à Nabi Saleh… Ramy Shaath multiplie les exemples de la constance, quelle qu'en soit la forme, dont font preuve les Palestiniens pour garder la tête haute face à l'occupation : *« Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que ce n'est pas un choix, les Palestiniens ne se lèvent pas le matin en se demandant si, aujourd'hui, ils vont combattre l'occupation israélienne ou pas. Ils n'ont pas le choix, ce combat fait partie de leur quotidien pour aller travailler, acheter à manger, aller à l'école, se faire soigner… »* Quand on l'interroge sur la solution privilégiée par les militants de BDS pour l'avenir de la Palestine, Ramy Shaath s'anime : *« Je refuse d'entrer dans cette discussion sur un État ou deux États qui revient à trouver une solution pour la puissance occupante pour que celle-ci nous réponde ensuite que cela ne lui convient pas. L'occupation et l'apartheid doivent cesser maintenant. Avec BDS, nous disons juste qu'il n'y a pas d'autre solution que celle qui consiste à faire respecter les droits des Palestiniens garantis par le droit international et il appartient à l'ensemble de la communauté internationale de prendre ses responsabilités ».*

© RANDA SHAATH

Ramy Shaath

Jeunesse vibrante

Ramy Shaath ne croit pas à la politique qui enferme les peuples dans des alternatives qu'ils ne choisissent plus et dont ils ne cessent de payer le prix au nom de la lutte contre le terrorisme. Tout en saluant les actions du gouvernement français pour sa libération, il n'oublie pas les contrats d'armement signés avec Le Caire. Il rappelle que l'Europe *« saigne encore »* d'avoir été la victime des deux grands totalitarismes du XXe siècle. Et note que l'extrémisme est une de ces plaies virulentes qui ne se referme pas. Il sourit avec lassitude à l'évocation de son appartenance supposée aux Frères Musulmans qui émaille notamment la presse israélienne depuis sa libération. La religion n'a rien à voir là-dedans, le repli extrémiste et identitaire serait plutôt une alternative facile, parfois désespérée, pour oublier la déception face à un modèle politique irréformable.

Ramy Shaath croit à la justice internationale, au partage de valeurs communes, celles de la liberté d'expression et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Il loue la jeunesse vibrante de Palestine et d'ailleurs, qui peut s'emparer de cette troisième voie entre régime vicié et oppression. *« Les Palestiniens ne croient plus ni au Fatah, ni au Hamas. Il y a un espace laissé vide pour quelque chose de nouveau ».*

Les députés arabes israéliens représentent-ils cette troisième voie ? Peut-être mais en rejoignant la Knesset, ils pénètrent un système politique israélien rongé lui aussi par l'extrémisme. Les voix d'une future alternative politique sont-elles en prison ? *« Sûrement, beaucoup des leaders de demain comme Marwan Barghouti sont empêchés de s'exprimer et de participer à la vie politique, à la fois par l'Autorité palestinienne et par les Israéliens. Mais je pense que nous ne connaissons pas encore tous les autres, plus nombreux, qui incarnent une Palestine jeune et vibrante ».* ■

Emmanuelle Morau

Agir pour la Palestine : poursuivre et intensifier les interventions de la CGT

La CGT a toujours défendu l'idée que la paix passe par le respect du droit international à savoir la création d'un État palestinien. Un tel objectif – qui ne serait que la mise en œuvre des résolutions de l'ONU – implique que les deux peuples en soient parties prenantes, il suppose l'arrêt immédiat de la construction de colonies et la restitution de tous les territoires occupés, y compris Jérusalem-Est. C'est la voie vers l'autodétermination. Une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens n'est possible qu'avec l'entente en premier lieu des forces progressistes et pacifiques des deux côtés, et l'égalité des droits.

Une campagne pour la reconnaissance de l'État de Palestine a été lancée aux niveaux international, européen et national en juin 2021. Elle s'appuie sur deux confédérations. La Confédération syndicale internationale, qui représente 200 millions de travailleurs au sein de 332 organisations nationales dans 163 pays. Ainsi que la Confédération européenne des syndicats qui regroupe 89 organisations membres issues de 39 pays européens ainsi que 10 fédérations syndicales, représentant plus de 45 millions de membres. La CGT a pris l'initiative en France et AFPS, CFDT, CGT, FSU, LDH, Mouvement de la Paix, MRAP, REF – Réseau Euromed France, Solidarité laïque, UAVJ sont parmi les premiers signataires.

À l'invitation de la Fédération générale palestinienne des syndicats (PGFTU), une délégation conduite par Bernard Thibault, alors Secrétaire général de la CGT, accompagné entre autres de Philippe Martinez, alors Secrétaire général de la FTM-CGT (Fédération des travailleurs de la métallurgie), s'est rendue en 2013 en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

Le congrès de PGFTU s'est réuni en 2016 à Naplouse, avec une importante participation internationale, dont la CGT, qui a pris ensuite l'initiative de réunir à Paris les représentants des syndicats français, italiens, espagnols, belges et suédois. Plusieurs missions syndicales européennes se sont par la suite effectuées en Cisjordanie et Jérusalem-Est avec l'objectif de tester les potentialités d'actions coordonnées en Europe et sur le terrain.

Une mission – CGT, CFDT, CGIL, CCOO, USO, FGTB, LO/Suède – a rencontré plusieurs syndicats palestiniens et israéliens en 2017. Elle s'est concentrée sur la situation des travailleurs palestiniens (au nombre de 36 000) dans les colonies israéliennes, notamment dans la région de Jérusalem-Est.

Dans la continuité des réflexions, la CGT a fait surgir l'idée de fonder une Bourse du travail à Jérusalem-Est. Proposition qui a été chaleureusement accueillie par tous les partenaires, et cela avant que le président des États-Unis n'ait décidé de déplacer son ambassade à Jérusalem.

Nous pensions à l'urgence de résister à Jérusalem-Est d'où la nécessité de bâtir un lieu d'accueil au service de tous les salariés rencontrant des difficultés, ouvert à toutes les organisations syndicales locales et régionales. Ce lieu doit favoriser les rencontres et les échanges entre travailleurs, syndicats et organisations citoyennes, et permettre de collecter des informations professionnelles, administratives et statistiques, via par exemple l'organisation de formations professionnelles, juridiques et citoyennes. Enfin, il doit aussi être un lieu pour approfondir la réflexion sur des objectifs humains tels que la paix, la démocratie, les droits, les libertés, et développer la solidarité concrète dans la cité et la région dans l'esprit de progrès social et égalitaire. Mais l'escalade de Trump, notamment autour de Jérusalem, a contraint à geler cet important projet.

En marge du congrès de la CSI en 2018, la CGT a proposé d'organiser une session spéciale intitulée « Palestine : solidarité syndicale et droit international ». Elle a été soutenue par : CFDT, CGIL (Italie), CCOO (Espagne), FGTB (Belgique), ÖGB (Autriche), TUC (Grande Bretagne), LO (Norvège), UGTT (Tunisie) et PGFTU (Palestine). Avec 285 participants du monde entier, cette session spéciale a été une des plus suivies de ce congrès. Des participants ont pris la parole dans le souci de développer des actions efficaces et coordonnées, telles nos campagnes en France : Orange, Banques et Tramway de Jérusalem. Les rapports des deux dernières campagnes ont été distribués à tous les délégués du congrès.

Actions avec les partenaires de la CGT

La CGT a initié plusieurs actions pour le retrait des entreprises françaises de leurs collaborations avec l'occupation israélienne avant la publication de la liste de l'ONU.

Elle a mené des actions avec ses partenaires – AFPS, FIDH, LDH, CCFD, Solidaires – pour obtenir le retrait de la société Orange d'un partenariat avec la société israélienne de télécommunications Partner, active dans les colonies israéliennes en Cisjordanie occupée. Cette première campagne de « liaisons dangereuses » a été couronnée de succès.

Huit mois après la publication du rapport et la large campagne qui a pris à témoin l'opinion publique, Orange a mis fin à sa collaboration.

La CGT a travaillé avec les mêmes partenaires pour l'élaboration d'un rapport sur Les liaisons dangereuses de banques françaises avec la colonisation israélienne, base pour le lancement d'une campagne dont l'objectif était d'obtenir le retrait de quatre banques françaises – BNP Paribas, Société Générale, Crédit Agricole (et sa filiale LCL), BPCE (et sa filiale Natixis) – et de la société AXA des liens financiers qu'elles ont avec cinq banques et quelques autres entreprises israéliennes dans le secteur des services de base, toutes actrices directes de la colonisation.

© DR

Une mission syndicale conjointe France, Belgique, Italie, Espagne, Québec, Brésil en Palestine

Des cartes postales ont été éditées pour envoyer aux directeurs des banques concernées. Des actions ont été organisées lors des assemblées générales nationales et régionales avec tractage et questions orales quand cela était possible. Angers, Nantes, Nanterre, Paris, Annonay, Grenoble, Rouen, Évry, Lille, Saint-Étienne, Valence, Nancy, Alençon… La Fédération CGT Banques et Assurances est partie prenante de l'opération depuis le début. Les organisations territoriales y participaient.

Le troisième rapport, *Tramway de Jérusalem : des entreprises françaises contribuent à la colonisation israélienne du territoire palestinien occupé*, est le résultat d'une initiative commune des organisations AFPS, CFDT, CGT, FIDH, AL-HAQ, LDH, Solidaires, Plateforme des ONG pour la Palestine. Il met en lumière la participation des entreprises, Alstom, Egis et Systra, les deux dernières étant des filiales d'établissements publics (SNCF et RATP, Caisse des dépôts et consignations).

Face à la campagne lancée au cœur de la grève des cheminots et suite à l'interpellation des représentants syndicaux au comité d'entreprise européen, Systra s'est retirée, invoquant le droit international public. Alstom l'a suivie un an après, indiquant que *« l'appel d'offres et le projet lui-même sont ostensiblement nuisibles ou pourraient potentiellement nuire aux droits humains »*. Egis – notamment sa filiale Egis-Rail à Lyon – reste la dernière entreprise française impliquée dans la réalisation de ce projet d'extension du tramway reliant la partie israélienne de Jérusalem aux colonies à l'est de Jérusalem. En même temps il faut être vigilant en suivant les appels d'offres dans ce domaine.

La suspension de l'accord d'association Union européenne – Israël, importante exigence que la CGT partage, va de pair aujourd'hui avec la campagne *Don't Buy Into Occupation* (DBIO) et l'Initiative citoyenne européenne. 672 institutions financières européennes ont des relations financières avec 50 entreprises qui sont activement impliquées dans les colonies israéliennes illégales. Elles ont fourni 114 milliards de dollars sous forme de prêts et d'autres formes de financements. Ces investisseurs possèdent 141 milliards de dollars d'actions et d'obligations de ces entreprises.

Une coalition internationale de plus de cent organisations a lancé le 20 février l'Initiative citoyenne européenne *#StopSettlements* afin que l'Union européenne mette fin au commerce avec les colonies, dont les colonies israéliennes, en application des droits humains fondamentaux et du droit international. Parmi les 30 organisations qui soutiennent en France l'ICE, la CGT a décidé de participer pleinement. Notre semaine de solidarité avec la Palestine, du 21 au 24 mars, au complexe des syndicats à Montreuil, s'est inscrite également dans cette campagne où il faut recueillir 280 000 signatures pour la France : *http://www.plateforme-palestine.org/stopsettlements*

Enfin la CGT fait partie du Collectif national pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens. Philippe Martinez, Secrétaire général de la CGT, dans son intervention lors du rassemblement à la place de la République le 22 mai 2021, organisé par le Collectif national, pointait : *« La nervosité des autorités de notre pays, qui préfèrent interdire que l'on pose des questions sur la Palestine pour mieux masquer leur intention de n'apporter aucune réponse et de laisser faire l'inacceptable »* et affirmait que *« rien ne fera taire notre solidarité ! »*. ■

Boris Plazzi
Secrétaire confédéral de la Confédération générale du travail, en charge de l'activité européenne et internationale

L'Initiative citoyenne européenne *#StopSettlements*, une pétition pour interdire le commerce des produits des colonies

« L'*État considère le développement des colonies juives comme une valeur nationale et agit pour encourager et promouvoir leur création et leur renforcement* ». Cet extrait de la loi fondamentale « Israël, État-nation du peuple juif », adoptée le 19 juillet 2018 par la *Knesset* illustre le niveau sans précédent atteint par la politique de colonisation illégale israélienne.

Depuis 1967, Israël a exproprié les Palestiniens de plus de deux millions de dunams de terres (200 000 hectares), soit 19 fois la superficie de la ville de Paris. 280 colonies et avant-postes sont à présent implantés en Cisjordanie (Jérusalem-Est comprise). 662 000 colons y sont installés pour 3,5 millions de Palestiniens dans la même région.

Afin de mettre un terme au commerce avec les colonies illégales dans les territoires occupés, plus de cent organisations européennes - dont une trentaine en France - se mobilisent pendant un an au travers d'une « Initiative citoyenne européenne » (ICE) dans le cadre de la campagne *#StopSettlements*. Une ICE est un outil démocratique mis en place par le traité de Lisbonne, qui permet d'appeler la Commission européenne à légiférer sur un sujet donné.

Les relations économiques entre l'Union européenne et Israël autour de l'activité des colonies violent l'obligation des États de ne pas reconnaître et de ne pas prêter aide ou assistance au maintien d'une situation illégale. L'objectif de cette ICE est donc de mettre en accord la politique européenne avec le droit international en faisant respecter l'interdiction de commercer avec les colonies. Dès que la pétition atteindra un million de signatures de citoyens de l'Union européenne venant d'au moins sept pays membres, la Commission sera obligée d'agir. L'initiative sera alors présentée en audition publique devant le Parlement européen, et la Commission devra présenter l'action qu'elle envisage de mener en réponse à notre initiative.

En Cisjordanie, l'évolution de la situation révèle une nette accélération de l'annexion des terres palestiniennes. Selon l'ONG israélienne *B'Tselem*, le nombre des colons a augmenté de 42 % par rapport à 2010 et a plus que quadruplé depuis 2000. Entre 2017 et 2021, la population estimée de colons en Cisjordanie a augmenté de 55 000 personnes avec une croissance annuelle de 2 à 3 %.

Cette accélération de l'expansion des colonies s'accompagne d'une violence accrue : pour la seule année 2021, 1 467 Palestiniens dont 293 mineurs ont été blessés ou tués lors d'incidents liés aux colons, d'après l'OCHA (Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU). De 2008 à 2022, les violences des colons ont causé le déplacement forcé de 12 229 personnes. En restant inactives face à de telles conséquences, les autorités israéliennes transgressent l'article 49 de la 4e Convention de Genève de 1949 qui interdit à la puissance occupante de *« procéder à la déportation ou au transfert d'une partie de sa propre population civile dans le territoire occupé par elle »*.

La violence n'est pas une conséquence collatérale des colonies, à savoir des actes isolés commis par des extrémistes violents, mais un moyen en vue d'une fin : l'expansion des colonies. Malgré les restrictions liées au Covid, le nombre de Palestiniens blessés en avril et mai 2020 était respectivement de 38 % et 54 % plus élevés qu'au cours des mêmes mois de 2019. De 1988 à 2022, 19 838 ordres de démolitions ont été émis dont 1 025 pour la seule année 2020. De janvier 2008 à décembre 2021, l'OCHA a dénombré 5 980 victimes palestiniennes en Israël, Cisjordanie et Gaza dans le contexte de la colonisation et de ses conflits, ainsi que la démolition de 8 221 structures (78 % en Cisjordanie, 20 % à Jérusalem Est). Ces stratégies d'annexion par la violence, soutenues par les autorités israéliennes, qui bafouent les droits fondamentaux des Palestiniens (droit à la vie, non-discrimination, droit à l'intégrité physique, à un niveau de vie adéquat, à l'éducation, à la liberté de mouvement, entre autres). De plus, 39 779 arbres et 1 740 véhicules ont été vandalisés du 1er janvier 2017 au 30 septembre 2021.

Flashez ce QR code pour signer l'initiative

En enregistrant l'Initiative Citoyenne Européenne en septembre 2021, la Commission européenne a reconnu que l'interdiction du commerce des produits des colonies ne serait pas une sanction – soumise à une décision à l'unanimité des États membres de l'UE – mais une mesure commerciale. Par conséquent, le Conseil de l'Union européenne pourrait voter une proposition de législation européenne à la majorité qualifiée, et les États membres peuvent agir au niveau national pour interdire le commerce avec les colonies illégales. La Plateforme des ONG françaises agira dans ce sens après les élections présidentielles et législatives de 2022, pour qu'une proposition de loi pour l'interdiction du commerce des produits des colonies soit présentée devant le Parlement français. ■

Fiona Vanston et Pierre Motin,
Plateforme des ONG françaises pour la Palestine

Entretien avec Hala Abou Hassira, Ambassadeur de Palestine en France

Hala Abou Hassira

© DR

Pourriez-vous présenter votre parcours (origine, éducation, étude, parcours diplomatique) ?

H. A. H. : Je suis née en octobre 1976 en Palestine, dans le quartier Al-Rimal à Gaza, ville et terre d'origine de mes parents et de mes ancêtres avant eux. J'ai étudié la langue et la littérature anglaises à l'université Al-Azhar de Gaza entre 1994 et 1998. Parallèlement à mes études universitaires, j'ai étudié la langue et la civilisation françaises au Centre culturel français de Gaza. J'ai ensuite étudié à l'université de Malte entre 2002 et 2003 où j'ai obtenu un *master* en diplomatie. En 2015, tout en étant en poste à Paris, j'ai obtenu mon diplôme de l'ENA, déléguée de la promotion Winston Churchill.

J'ai rejoint la diplomatie palestinienne en 1999. J'ai été deuxième puis première secrétaire à l'Ambassade de Palestine au Gabon, entre 1999 et 2005. J'ai ensuite rejoint la direction des réfugiés au ministère des Affaires étrangères de l'État de Palestine à Ramallah jusqu'en 2007, avant d'être nommée la même année première secrétaire à la Mission de Palestine en France (Délégation générale de la Palestine en France jusqu'au rehaussement au statut de Mission de Palestine en France en 2010), où je fus conseillère politique puis première conseillère de 2007 à 2018.

En 2018, j'ai eu l'honneur d'être nommée ambassadeur en charge de l'Union européenne à la Mission de l'État de Palestine auprès de l'Union européenne, et en mars 2020, j'ai été nommée ambassadeur au Canada, avant de revenir en France en août 2021 en qualité d'ambassadeur, chef de la Mission de Palestine en France.

Quel est le rôle d'une ambassadrice de la Palestine en France ?

H. A. H. : Comme tous les ambassadeurs des pays du monde en poste à l'étranger, ma mission est évidemment de représenter mon pays et ses intérêts auprès du pays accréditaire et travailler pour établir et maintenir les meilleures relations possibles entre les deux peuples et les deux pays à différents niveaux culturels, économiques, touristiques, politiques… La particularité est que mon pays est sous occupation coloniale. Ma mission est donc le prolongement des efforts du *leadership* palestinien et du mouvement de Libération nationale, pour l'obtention des droits inaliénables du peuple Palestinien à la liberté, à l'indépendance, à la souveraineté et au retour sur notre terre.

Ces efforts politiques et diplomatiques pour arriver à ces objectifs nationaux sont basés sur le droit international. Mon rôle en tant qu'ambassadeur de Palestine en France est de porter ces efforts auprès des hautes instances françaises, et de travailler avec les centres de décision pour faire avancer notre cause palestinienne juste, dans le sens de la paix, du respect du droit et de clarifier la réalité de l'occupation israélienne et de ses violations auprès de l'opinion publique française, car la question de la Palestine n'est pas seulement une question de peuple sous occupation, mais une question qui résume les enjeux de liberté dans le monde entier, et touche à la paix et à la sécurité dans la région et dans le monde.

Quels objectifs vous êtes-vous fixés ? Et avec quels moyens ?

H. A. H. : Je prends mes fonctions dans un contexte de mutations rapides et complexes du système international, et combien décisif pour l'avenir du monde, sans exception pour la Palestine et la région. Et en même temps, alors que la situation de la Palestine sur le terrain ne cesse de se dégrader devant l'obstruction des horizons politiques et le blocage du processus de paix par des négociations ; blocage qu'Israël a œuvré sans cesse à installer depuis plus de 70 ans.

Mon objectif premier est de maintenir la place de la cause palestinienne parmi les préoccupations de la politique française et d'œuvrer avec la France amie en tant que partenaire de paix et de sécurité, notamment cette année à travers sa présidence du Conseil de l'Union européenne, pour agir avec ses partenaires de l'Union européenne afin d'unifier les positions sur la question de Palestine, avec l'objectif de débloquer cette situation, de relancer des négociations sérieuses, et d'enclencher les mécanismes d'une solution définitive qui mette fin à l'occupation militaire et à l'expansion d'Israël sur le Territoire palestinien occupé, qui se sont transformés à force d'inaction de la Communauté internationale et d'absence de sanctions à l'égard de la puissance occupante, en véritable apartheid, comme le documente entre autres, le rapport d'*Amnesty International* publié le 1er février.

Comment, percevez-vous les fortes critiques qui émanent de la jeunesse palestinienne à l'encontre de la représentation officielle type OLP ou Autorité palestinienne ?

H. A. H. : Je suis née 28 ans après la *Nakba* de 1948 (la catastrophe). J'ai vu le jour sous le ciel de l'occupation militaire de mon pays. Ma ville, Gaza, est sous blocus depuis mes 31 ans, et j'ai aujourd'hui 45 ans. Comme la jeunesse palestinienne, je n'ai connu que l'occupation de mon pays, et les agressions militaires contre la Cisjordanie et Gaza. Ma génération et la plus jeune n'ont jamais connu la liberté : que nous vivions en Palestine ou ailleurs, nous n'avons jamais été libres.

Mais même si nous vivons sous occupation et que notre pays n'est pas indépendant, la jeunesse palestinienne, qui représente plus que

la moitié de la société, est extrêmement vibrante, dynamique et créative. C'est pour cela qu'il est impératif de lui offrir une perspective et un espace pour vivre dignement et librement. C'est l'objectif ultime de la Direction palestinienne qui, malgré l'occupation, s'est investie dans la construction des institutions de l'État de Palestine, a mené des réformes adaptées à notre réalité, et tente de promouvoir l'égalité femme-homme. Notre jeunesse est notre richesse, elle représente le levier le plus important pour notre libération nationale et l'avancement de notre société.

De manière plus large, quel regard portez-vous sur la situation du peuple palestinien ?

H. A. H. : Mon peuple est un peuple digne, résilient, fort, créatif, amoureux de la vie et épris de liberté. Il est chaque jour encore plus admirable. Mon peuple résiste chaque jour au nettoyage ethnique. Il ne lutte pas uniquement pour la liberté et l'indépendance, mais pour son existence même sur sa terre et parmi l'humanité. Et malgré son histoire tragique qui se poursuit depuis 74 ans, le peuple Palestinien est résolument tourné vers l'avenir, il vit et aspire à vivre avec le monde d'aujourd'hui, à l'ère d'avancées technologiques majeures.

Depuis le début du XXe siècle, le peuple palestinien a lutté pour obtenir ses droits et pour sauvegarder son identité sur la terre sur laquelle il a vécu pendant des milliers d'années, et tout au long de son histoire, mon peuple est sorti de toutes les épreuves digne et fort.

Aujourd'hui, le peuple palestinien lutte pour sa liberté, son indépendance et son existence en tant que peuple sur sa terre et défend sa place parmi les peuples de la Terre. Il ne renoncera pas à ses droits humains, historiques et politiques de bâtir un État indépendant, libre et souverain, avec Jérusalem-Est pour capitale.

L'occupation israélienne pratique les types de violations les plus odieuses contre mon peuple, vole sa terre, sa richesse nationale, emprisonne et assassine des jeunes femmes et hommes, même des enfants et des personnes âgées, pratique le meurtre sans procès, déporte de force des Palestiniens et détruit leurs maisons, les prive de leurs droits humains, exerce une domination sur eux pour les affaiblir et les effacer de la carte du monde. Mais l'histoire nous enseigne que l'occupation ne dure pas, que l'injustice ne dure pas et que la lutte d'un peuple lui obtiendra la liberté et l'indépendance. Et le peuple palestinien y arrivera aussi.

Qu'attendez-vous du mouvement de solidarité pour la Palestine en France ?

H. A. H. : Tout d'abord, je salue toutes les composantes du mouvement français de solidarité avec la Palestine et les assure que cette solidarité est primordiale pour le peuple palestinien dans sa lutte pour la liberté. La solidarité assure aux Palestiniens qu'ils ne sont pas seuls dans leur lutte contre l'occupation et contre l'apartheid pratiqué sur eux par l'occupation israélienne.

Le mouvement français de solidarité avec la Palestine est influent dans le cours des événements en France à l'égard de la cause palestinienne, mais il est également affecté par les événements en Palestine même. J'attends qu'il continue à présenter la réalité de la cause palestinienne, non seulement comme une cause humaine, mais comme la cause d'un peuple luttant pour ses droits nationaux légitimes, et qu'il continue à s'adresser aux centres de décision en France pour les pousser à jouer un rôle digne de la position, de l'histoire et des principes de la France pour parvenir à une solution pacifique de la question de Palestine qui garantisse les droits du peuple palestinien.

Je suis heureuse, comme tout Palestinien, que ma cause soit toujours vivante dans tous les pays du monde, notamment en France et que la solidarité avec la Palestine ne se limite pas à un groupe, mais inclut toutes les sensibilités sociales, politiques, économiques et autres du peuple français ami. J'espère que le mouvement français de solidarité avec la Palestine poursuivra son action et œuvrera à son développement jusqu'à l'obtention des droits du peuple palestinien.

Un message particulier à faire passer aux militantes françaises de la cause palestinienne ?

H. A. H. : La Palestine n'est pas seulement la cause du peuple palestinien, c'est la cause des peuples libres partout dans le monde.

Dans votre solidarité avec le peuple palestinien, vous incarnez le sens le plus élevé de la liberté et de la solidarité humaine, ainsi que la défense de la dignité, de la liberté et des droits humains.

En mon nom propre et au nom de chaque Palestinien, je salue votre courage moral, votre combat et vos actions, vos prises de position libres et nobles, qui prouvent que la Palestine n'est pas seule, et que le peuple palestinien, grâce à votre solidarité, est encore en mesure de poursuivre sa lutte jusqu'à la liberté, l'établissement de son État indépendant et la concrétisation de ses droits nationaux légitimes, au premier rang desquels le droit à l'autodétermination dans son État indépendant.

Le Président et le Premier ministre porte-paroles du CRIF !

« Comme il n'est pas acceptable qu'au nom d'un combat juste pour la liberté, des associations [*B'tselem, Yesh Din*… et même *Amnesty International* ! Excusez du peu…] abusent de termes historiquement chargés de honte comme pour qualifier l'État d'Israël. Comment oser parler d'apartheid dans un État où les citoyens arabes sont représentés au gouvernement, au Parlement, occupent des postes de direction et des emplois à responsabilité, où tous les citoyens, quelle que soit leur religion, ont compris que leur seule espérance est la paix ensemble ? Ce n'est pas en affirmant de telles contre-vérités que des associations qui prétendent poursuivre un objectif de paix remplissent leur vocation. »

MM. Macron et Castex ont besoin de lunettes…

J Fr

Jérusalem, main basse sur la ville !

Depuis 1948, Jérusalem, la ville et ses habitants, sont l'objet de grandes manipulations démographiques et territoriales, au détriment des Palestiniens. Divisée, annexée, emmurée, fragmentée, Jérusalem est le cœur de la Palestine. Violentée, menacée, humiliée, la population palestinienne, présente depuis plusieurs générations, revendique son droit à y vivre et y rester. Israël n'a de cesse de repousser toujours davantage les limites de la ville et de tenter d'inverser les rapports démographiques. En 2021, les expulsions de familles palestiniennes, les démolitions de maisons, l'installation de colons, la construction de nouvelles colonies se sont accélérées. Trois secteurs sont particulièrement ciblés : Sheikh Jarrah, Silwan et le secteur E1.

À Montpellier, les associations membres du Collectif 34 pour une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens[1] ont voulu alerter, dénoncer, expliquer. Et rectifier les fausses assertions, rappeler ce que dit le droit international. En effet, alors que certains élus locaux réitèrent des soutiens en contradiction avec les positions officielles de l'État français et les résolutions de l'ONU, il y avait nécessité de rappeler quelques vérités[2].

Un événement grand public a été organisé le samedi 27 novembre à Montpellier. Le programme a été bâti sur le thème « Dépossédés, expulsés, la dé-palestinisation de Jérusalem-Est », rythmé par des temps d'échanges, des tables rondes, des projections de films.

Le décryptage s'est fait à plusieurs voix :

› L'intervention de notre vice-présidente, Anne Tuaillon, sur le régime d'apartheid israélien, suivi d'un exposé de Nada Awad * présentant les outils de planification urbaine et d'état civil utilisés par Israël pour évincer méthodiquement les habitants palestiniens de Jérusalem Est, ont particulièrement retenu l'attention[3].

› Zacharia Odeh, directeur de la Coalition civique pour les droits des Palestiniens de Jérusalem, a alerté sur les dangers que représente le recensement des titres de propriété entrepris par l'administration israélienne.

› La parole d'une ONG israélienne a été entendue lors d'un extrait de film réalisé par le CCFD - TS : une archéologue d'*Emek Shaveh*, a dénoncé sur le terrain (exemple de Silwan) l'utilisation de l'archéologie à des fins politiques. Étouffement de l'économie palestinienne (tourisme et pèlerinages) et implications d'entreprises françaises dans la construction et l'installation du tramway desservant les colonies illustrent concrètement les autres moyens mis en œuvre par la puissance coloniale. L'offensive des colons pour accaparer les terrains et maisons des quartiers de Sheikh Jarrah et de Silwan, et la résistance de leurs habitants, ont été plusieurs fois évoquées, le documentaire Jer'Est clôturant la journée sur une invitation à organiser la solidarité.

Une journée pour informer sur la « dé-palestinisation » de Jérusalem-Est

DROITS HUMAINS

Désireux d'apporter des éléments de compréhension sur la situation des Palestiniens de Jerusalem-Est, poussés au départ par toutes sortes de mesures coercitives mises en place par l'État d'Israël, un collectif d'associations organise une journée d'échanges sur le sujet samedi 27 novembre à Montpellier.

« On laisse faire cet apartheid »

Si le public s'est montré attentif et intéressé, ce rendez-vous n'a cependant pas été à la hauteur des attentes. Les élu(e)s locaux avaient tou(te)s reçu une invitation personnelle dans laquelle il était souligné « *Nous vous invitons très cordialement à assister aux tables rondes et plus particulièrement à la projection du film Jer'Est, afin de manifester concrètement votre adhésion aux positions prises par le gouvernement français, appelant au respect des résolutions de l'ONU et du droit international* ». Le message a certainement été reçu mais le manque total de réaction des élus locaux doit être interprété comme a minima une indifférence sinon une attitude partiale et ne tenant aucun compte du droit international. Malgré tout, notre collectif ne lâche pas l'affaire, et nous poursuivrons nos actions pour rappeler haut et fort l'illégalité de l'annexion de Jérusalem-Est, dénoncer les violations du droit international par l'État d'Israël et le régime d'apartheid et exiger encore et encore la justice pour les Palestiniens. ■

Odile Kadoura pour le GL 34

*Nada Awad : responsable du plaidoyer international au *Cairo Institute for Human Rights Studies* (CIHRS)

(1) Action des Chrétiens pour l'abolition de la peine mort (ACAT 34), Association France Palestine Solidarité 34 (AFPS34), Association des Travailleurs Maghrébins en France (ATMF 34), Centre de documentation Tiers-Monde (CDTM34 membre de RITIMO), Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement - Terre Solidaire (CCFD-TS 34), Les amis de Sabeel-France, Kaïros 34, Ligue des Droits de l'Homme Montpellier (LDH), Mouvement de la Paix Montpellier.

(2) Chaque année la région Occitanie, le département de l'Hérault et la ville de Montpellier soutiennent la « Journée de Jérusalem » organisée par le Centre culturel juif Simone Veil, lors de laquelle Jérusalem est revendiquée comme la capitale d'Israël et « réunifiée ». Lors de la séance inaugurale à la journée de Jérusalem 2021, le maire de Montpellier, Michaël Delafosse, et le sénateur et conseiller régional, Hussein Bourgi, étaient présents et ont pris la parole sans jamais rectifier cette assertion. Ni rappeler que l'annexion de Jérusalem, Jérusalem-Est y compris, est une violation du droit international.

(3) Voir la vidéo réalisée par Serge Tostain : *https://www.youtube.com/watch?v=avqDghhui4Y*

Voix du théâtre en Palestine
Un ouvrage de référence

Jonathan Daitch n'aurait jamais imaginé publier un ouvrage de référence : lorsqu'en 2015, il est parti à la rencontre des troupes de théâtre palestiniennes, il répondait simplement, mais avec enthousiasme, au souhait insistant de trois amis. Mais le résultat est là : à partir des témoignages de 50 artistes, administrateurs et techniciens, il nous offre un état des lieux de 26 théâtres. Certes, le recensement n'est pas totalement exhaustif, mais l'ouvrage est désormais une ressource pour toute recherche d'information sur la vie culturelle en Palestine.

Issu d'une famille installée aux États-Unis depuis la fin du XIXe siècle, Jonathan Daitch se confie volontiers sur la façon dont il vit son identité : « *Ashkénaze de Boston* ». « *Quand j'étais enfant, j'étais fier de glisser un peu de monnaie dans la boîte blanche et bleue que l'on trouvait partout dans les écoles juives : je contribuais par ce don à la plantation d'arbres sur la terre d'Israël. Plus tard, quand j'ai compris que ces arbres servaient à effacer les ruines des centaines de villages palestiniens détruits, j'ai eu honte !* ».

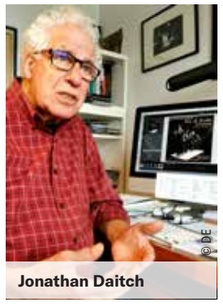
Jonathan Daitch

Nul besoin de chercher plus loin la fierté qu'il éprouve aujourd'hui, au moment où il publie *Voix du théâtre en Palestine*. C'est, pour lui, une forme de réparation, un hommage à la force et au courage de ce peuple qui subit le colonialisme sioniste. Et ses yeux brillent d'émotion quand il évoque les liens d'amitié qu'il entretient toujours avec la plupart des acteurs qu'il a rencontrés. « *Je pense que le fait que je sois juif, et que je leur aie dit, a mis de la chaleur dans les relations. La plupart des Palestiniens sont hostiles au sionisme, pas aux juifs. Ils vivent depuis des siècles entre musulmans, juifs et chrétiens. Le racisme, c'est de l'autre côté !* ».

Jonathan a longtemps tenu la Palestine à distance : pas question d'aller cautionner Israël. Pas question non plus de faire le « voyeur » en Palestine. Mais, en 2007, installé en France, il rencontre Jean-Claude Ponsin, fondateur de l'Association des Amis d'*Alrowwad*, devenue depuis l'Association des Amis des Arts et de la Culture de Palestine (*https://arts-culture-palestine.org/*). « *Tu peux aller en Palestine donner des cours et installer un labo, a-t-il suggéré au vieil amoureux de la photographie que je suis. J'y suis allé pendant deux semaines. Et là, toute ma lutte intérieure contre le sionisme, jusqu'ici intellectuelle, est devenue concrète… Je me suis engagé pleinement. J'ai adhéré à France Palestine Solidarité, j'ai accompagné la troupe d'Alrowwad, servi d'interprète en France lors de la tournée Handala* » …

Puis en 2012, en tant que « chauffeur/traducteur », il accompagne le *Yes Theatre* d'Hébron en tournée en France. Il recommence en 2014. C'est ainsi qu'a commencé l'histoire : « *Ils étaient quatre, trois comédiens et un technicien. Une amitié s'est créée. Le livre est né avec eux. Ils m'ont convaincu qu'il était de mon devoir de montrer toute la richesse du théâtre palestinien.* »

C'est ainsi qu'en 2015, Jonathan, 73 ans, fort de deux lettres d'introduction en arabe rédigées par Abdelfattah Abusrour, fondateur d'*Alrowwad* à Bethléem, et par Raed Alshyoukhi, cofondateur du *Yes Theatre* d'Hebron –, se met à arpenter la Palestine, photographiant et interviewant acteurs, metteurs en scène, administrateurs, comédiens et comédiennes. Il recommence, lors d'un second voyage en 2016. Il se sent alors « débordé » par la richesse du sujet, et son projet initial (un livre de photographies commentées) se transforme. Il se lance dans une collecte d'informations complémentaires, consolide ses contacts et rédige, pendant cinq ans. Il aboutit enfin à ce qu'il considère comme un ouvrage collectif, fruit de l'intense investissement d'écriture et de mise en forme qu'il y a consacré.

En 2020, la question de la publication du livre et de son financement se pose, avec son cortège de contraintes et de difficultés. De nombreux contacts sont pris, le principe d'un financement participatif est retenu et, en juin 2021, une jolie cagnotte de près de 16 000 € permet d'envisager plus sereinement la sortie simultanée d'une version française – aux Éditions Riveneuve – et d'une version anglaise, intitulée *Acting Out*, éditée à Jérusalem Est, par l'*Educational Bookshop*.

Aujourd'hui, Jonathan Daitch et sa compagne, Marie-Renée Bourget – qui a largement contribué à l'aboutissement du projet – sont mobilisés sur la diffusion du livre, dans ses deux versions. Ils parlent avec émotion des contacts presque quotidiens qu'ils entretiennent avec les nombreux protagonistes palestiniens du livre. Ils disent aussi la fierté et la reconnaissance que ces derniers leur expriment depuis sa publication. Et Jonathan conclut : « *Il ne faut pas voir les Palestiniens seulement comme des victimes qui ont besoin d'aide. Ils ont surtout besoin de liberté. Il y a une telle frustration, un tel besoin d'expression. C'est un théâtre très immédiat, lié à la vie quotidienne des gens. Les Palestiniens ont un esprit de débrouille, une force incroyable. Ils nous donnent une leçon d'humanité.* » ■

Bernard Devin

La Palestine, c'est une scène culturelle avec ses poètes, ses conteurs et ses comédiens. Rien qu'en Cisjordanie, en ajoutant Jaffa (près de Tel-Aviv), Haïfa (au nord) et Maghar (près du Golan), on ne compte pas moins de 26 théâtres dans 11 villes. Ces artistes veulent être reconnus pour leur art, mais aussi pour leur identité et leur incroyable résistance, faite d'humour, de dignité et d'infinie tendresse pour leur public, sur une terre annexée et occupée depuis des décennies.

Voix du théâtre en Palestine. Jonathan Daitch - 2021- éditions Riveneuve, 25€
Deux façons de se procurer le livre :
> Contacter l'association créée pa Jonathan Daitch :
Voix Plurielles Le Courtil Saint Pierre 1 rue de la Vallée d'enfer 22130 Saint Lormel
ou par email : voix.plurielles22@gmail.com
> ou vous adresser à votre libraire habituel

Voix murées
met les femmes palestiniennes à l'honneur

Juif ashkénaze (et communiste) par sa mère, Algérien (et maquisard) par son père, Mehdi Belmecheri-Rozental est une figure connue du mouvement de solidarité pour la Palestine en France. Parallèlement à ses activités comme coordinateur départemental des Jeunes communistes du 94, puis en charge des questions internationales et membre actif du comité « Libérez Salah Hamouri », il a réalisé un *master* à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) sur la vidéo comme outil de lutte en Palestine. Il obtient son diplôme quelques mois avant qu'Ahed Tamimi ne devienne un symbole international et braque les projecteurs sur cette forme de résistance.

Contributeur pour Orient XXI, il décide en 2018, sans expérience technique mais convaincu que le documentaire est le meilleur format pour transmettre des témoignages, de donner la parole à des femmes palestiniennes sous le regard bienveillant de sa caméra : « *J'ai laissé une liberté de parole totale aux femmes que je rencontrais,* explique-t-il. *Ce sont elles qui choisissaient ce qu'elles avaient envie de raconter, ou de garder pour elles* ». Son souhait n'est pas de proposer une succession d'interviews, mais de faire partager aux spectateurs ces rencontres et moments de confidence.

Le documentaire mêle le récit de femmes palestiniennes de milieux sociaux et d'espaces de vie différents, abordant un quotidien entrelacé par l'occupation et une société patriarcale, ainsi que des discriminations sociales ou homophobes. Face à l'incarcération massive des hommes palestiniens, les femmes palestiniennes se trouvent définies comme des « gardiennes de foyer », marginalisant leur rôle dans la lutte de leur peuple, au grand dam d'associations féministes qui continuent de lutter sur ces différents fronts. Il est temps de leur donner la parole, et de les écouter. ■

Thomas Vescovi

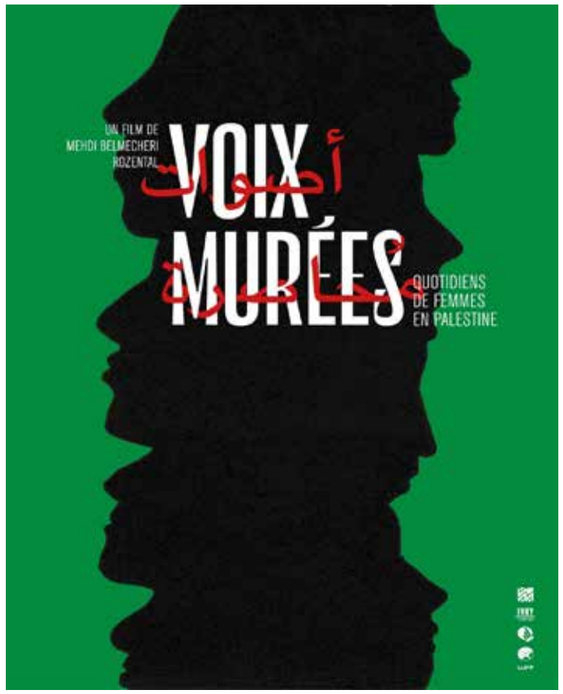

Pour organiser des projections, contactez par mail : *voixmurees@gmail.com*

Palestine Solidarité

Trimestriel édité par l'Association France Palestine Solidarité (AFPS)

Directeur de publication : Bertrand Heilbronn

Comité de rédaction : Bernard Devin, Jacques Fontaine, Jacques Fröchen, Françoise Leblon, Jean-Marc Lévy, Emmanuelle Morau, Mireille Sève

Président de l'AFPS : Bertrand Heilbronn

Maquette et mise en page : Jean-Marc Lévy

CPPAP : N° 0923 G 83106

Imprimerie : Printcorp - Saint-Brieuc
6 boulevard Clemenceau – CS 10006
22099 Saint-Brieuc cedex 09

Palestine Solidarité
avril 2022

redaction-palsol@france-palestine.org
www.france-palestine.org
Association France Palestine Solidarité
21 ter, rue Voltaire
75011 Paris (M° Rue des Boulets)
Tél. : 01 43 72 15 79
Fax : 09 56 03 15 79
CCP : La Source 34 521 83 N

Trimestriel indiquant la position de l'AFPS sur la question palestinienne et apportant des informations sur la vie de l'association, les activités de ses groupes locaux et celles de ses partenaires du mouvement de solidarité avec la Palestine.

Quatre numéros par an.

Abonnement :
5 € pour les adhérents à l'AFPS
9 € pour les non adhérents
Abonnez-vous !